

CORASPED

**BULLETIN DE CONJONCTURE DU COMMERCE
EXTERIEUR DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

De 2000 à 2023

Numéro 2

Novembre 2025

Participants

Le présent bulletin a été rédigé par les experts du CORASPED, avec l'organisation suivante :

Sous la Direction des Professeurs Stanislas KISANGANI ENDANDA et Emile BONGELI YEIKELO YA ATO, Coordonnateur et Coordonnateur adjoint du CORASPED,

Avec comme Secrétaire de rédaction, Monsieur Rufin TSHIMANGA TSHIBANDA, Expert Assistant de la Coordination,

Avec l'appui des chefs de pool ci-dessous :

- Monsieur le Professeur KASEREKA MWANA WAVENE, Expert-Chef de Pool Accords multilatéraux ;
- Monsieur le Professeur BATAMBA BALEMBU Antoine, Expert-Chef de Pool Accords bilatéraux ;
- Monsieur le Professeur ATSHWEL MUTUNGI Godé, Expert-Chef de Pool communautés économiques régionales ;
- Me ITOKA BIMBAKILA Henri, Expert-Chef de Pool ZLECAf
- Me EPENGE OMAKONGA Daniel, Chef de Pool Administratif, juridique et finance
- Monsieur BOPORE SHIMA Serge, Expert-Chef de Pool SPED et GUICE
- Monsieur SAIDI SADIKI, Expert-Chef de Pool base des données

Abréviations et acronymes

AGOA	African Growth and Opportunity Act (Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique)
BCC	Banque Centrale du Congo
BM	Banque Mondiale
CCI	Centre du Commerce Internationale
DGDA	Direction Générale des Douanes et Accises
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture)
HS	Système Harmonisé
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
OCC	Office Congolaise de Contrôle
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONC	Office National du Café
PIB	Produit Intérieur Brut
RDC	République Démocratique du Congo
SPED	Stratégie nationale de Promotion des Exportations et Diversification des Marchés
UN COMTRADE	United Nations Commodity Trade Statistics Database (Base de Données Statistiques des Nations Unies sur le Commerce des Marchandises)
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ZLECAf	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

Liste des tableaux

Tableau 1 - Evolution des exportations de marchandises par secteur de 2000 à 2009 (en millions de dollars américains)	8
Tableau 2 - Principaux produits miniers et hydrocarbures des exportations de la RDC de 2000 à 2009 (en millions USD)	9
Tableau 3 - Principaux produits agricoles des exportations de la RDC de 2000 à 2009 (en millions USD)	11
Tableau 4 - Principaux produits industriels des exportations de 2000 à 2009 (en millions de dollars américains).....	12
Tableau 5 - Produits d'importation par groupe d'utilisations de 2000 à 2009 (en millions USD)	13
Tableau 6 - Les cinq principaux produits exportés et importés (en millions de dollars américains, moyenne 2000-2009)	14
Tableau 7 - Comparaison des Exportations de biens de la RDC à celles d'un référentiel des pays africains, moyenne de 2000 à 2009 (en millions \$US courants)	14
Tableau 8 - Durée de séjour des containers (importation, exportation, et séjour total) au Port de Matadi.....	16
Tableau 9 - Comparaisons des indicateurs relatifs aux procédures du commerce extérieur.....	18
Tableau 10 - Coût des procédures à l'importation et à l'exportation	19
Tableau 11 - Principales réformes à mener dans le domaine du commerce extérieur	28
Tableau 12 - Principaux produits miniers et hydrocarbures des exportations de la RDC de 2010 à 2023 (en millions de USD)	38
Tableau 13 - Principaux produits agricoles des exportations de la RDC de 2010 à 2023 (en millions USD)	39
Tableau 14 - Produits d'importation par groupe d'utilisations de 2010 à 2023 (en millions USD)	42
Tableau 15 - Cinq principaux produits exportés et importés (en millions de dollars américains, moyenne 2010-2023)	43
Tableau 16 - Comparaison des Exportations de biens de la RDC à celles d'un référentiel des pays africains, moyenne 2010-2023 (en millions \$US courants).....	43
Tableau 17 - Bilan de la conjoncture du commerce extérieur de la rdc de 2000 à 2023	55

Liste des figures

Figure 1 - Estimation de la croissance économique.....	2
Figure 2 - Echanges commerciaux de la RDC de 2000 à 2009 (en millions USD)	4
Figure 3 - Tendence et moyenne des échanges en biens et services de la RDC avec ceux des référentiels des pays africains (en % du PIB) de 2000 à 2009	5
Figure 4 - Balance commerciale de la RD. Congo de 2000 à 2009 (en millions de USD).....	6
Figure 5 - Parts des exportations et importations de marchandises au PIB de 2000 à 2009 (en pourcentage).....	7
Figure 6 - Structure des exportations de la RD. Congo de 2000 à 2009 (en pourcentage)	9
Figure 7 - Principaux produits miniers et hydrocarbures des exportations de la RDC de 2000 à 2009 (en millions USD).....	9
Figure 8 - Evolution de la production et exportation du café de 2000 à 2009 (en tonnes)	11
Figure 9 - Evolution comparée de la production du bois de 2000 à 2009 (en tonnes).....	12
Figure 10 - Répartition des paiements d'importations de marchandises par groupe d'utilisations de 2000 à 2009 (en pourcentage du total des importations).....	13
Figure 11 - Evolution des échanges commerciaux de la RDC de 2010 à 2023 (e millions USD)	31
Figure 12 - Tendence des échanges en biens et services de la RDC de 2010 à 2023 (% du PIB).....	33
Figure 13 - Tendence et moyenne des échanges en biens et services de la RDC avec ceux des référentiels des pays africains de 2010 à 2023 (en % du PIB).....	33
Figure 14 - Parts des exportations et importations de marchandises au PIB (en pourcentage).....	34
Figure 15 - Balance commerciale de la RD. Congo de 2010 à 2023 (en millions USD)	35
Figure 16 - Principaux marchés importateurs des produits exportés par la RDC (en pourcentage du total des exportations, moyenne de 2015 à 2023)	36
Figure 17 - Principaux marchés fournisseurs des produits importés par la RDC (en pourcentage du total des importations, moyenne de 2015 à 2023).....	36
Figure 18 - Evolution des exportations de marchandises par secteur de 2010 à 2023 (en millions de USD)	37
Figure 19 - Structure des exportations de la RD. Congo de 2010 à 2023 (en pourcentage)	38
Figure 20 - Principaux produits miniers et hydrocarbures des exportations de la RDC de 2010 à 2023 (en millions de USD)	39
Figure 21 - Evolution de la quantité produite et exportée du café de 2010 à 2023 (en tonnes)	40
Figure 22 - Evolution de la quantité produite et exportée du cacao de 2010 à 2023 (en tonnes)	40
Figure 23 - Evolution comparée de la quantité produite et exportée du bois de 2010 à 2023 (en tonnes)	41
Figure 24 - Répartition des paiements d'importations de marchandises par groupe d'utilisations (en pourcentage du total des importations)	42

Table des matières

Participants.....	i
Abréviations et acronymes.....	ii
Liste des tableaux.....	iii
Liste des figures.....	iv
Table des matières.....	v
Introduction	1
I - Contexte et évolution récente de l'économie.....	2
II - État des lieux du commerce extérieur de la RDC avant la réforme du Code des douanes	4
II.1 - <i>Tendance et structure du commerce extérieur</i>	4
II.2 - <i>Tendance des produits d'exportation et d'importation de la RDC</i>	8
II.2.1 - Produits d'exportation	8
II.2.2 - Produits d'importation.....	13
II.3 - <i>Comparaison des Exportations de la RDC à celles d'un référentiel des pays africains</i>	14
II.4 - <i>Faiblesses et contraintes</i>	15
III - Réformes menées dans le domaine du commerce extérieur de la RDC.....	21
III.1 - <i>Bref aperçu du Code des douanes</i>	21
III.2 - <i>Autres réformes menées</i>	23
III.3 - <i>Réformes à mener</i>	28
IV - Evolution du commerce extérieur de la RDC après la réforme du Code des douanes.....	31
IV.1 - <i>Tendance et structure du commerce extérieur</i>	31
IV.2 - <i>Tendance des produits d'exportation et d'importation de la RDC</i>	37
IV.2.1 - Produits d'exportation	37
IV.2.2 - Produits d'importation.....	41
IV.3 - <i>Comparaison des Exportations de la RDC à celles d'un référentiel des pays africains</i>	43
V - Evaluation des principales réformes engagées.....	44
VI - Rapport d'activités du Ministère du commerce extérieur (Juin 2024 à Juin 2025)	48
Défis et perspectives.....	53
Références bibliographiques.....	56

Introduction

La vision du Gouvernement dans le secteur du commerce est de rendre l'économie nationale « plus compétitive sur le plan national, régional et international afin d'améliorer ses positions en matière d'intégration au commerce international, de contribuer au bien-être de la population à travers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) ainsi qu'à l'émergence de la RDC à l'horizon 2030 », note le Document des performances du ministère du Commerce extérieur de la RDC.

Le commerce extérieur est l'un des secteurs importants de l'économie congolaise. La RDC bénéficie d'un sol et d'un sous-sol exceptionnellement riches, mais demeure confrontée à une forte extraversion de son économie. Depuis l'indépendance, la structure des échanges reste marquée par une domination des exportations à l'état brut des matières premières, principalement minières, et par des importations diversifiées mais croissantes, reflet d'une économie encore peu industrialisée et peu intégrée dans les chaînes de valeur mondiale.

Plusieurs limites structurelles peuvent expliquer cette tendance, notamment la faible diversification des exportations, la précarité des infrastructures de communication, l'opacité dans la gestion des ressources naturelles, les barrières commerciales et réglementaires, l'accès limité aux financements, ainsi que la faible valeur ajoutée par manque de transformation locale et de retard technologique.

Face à ces contraintes et sous l'effet conjugué des pressions internes (besoin de transparence, lutte contre la fraude et la corruption, amélioration du climat des affaires) et externes (intégration dans les organisations régionales et respect des normes de l'OMC), la RDC a engagé une série de réformes majeures dans le secteur du commerce extérieur, telles que l'institution d'un guichet unique à l'importation et à l'exportation, ainsi que l'adoption du nouveau Code des Douanes. Ces réformes visent principalement l'amélioration du climat des affaires dont la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires, la simplification et la modernisation des procédures, la digitalisation des opérations à travers le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUICE), l'amélioration de la traçabilité des flux, ainsi que l'accroissement des recettes fiscales.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent bulletin. Celui-ci se propose non seulement de réaliser une étude comparative de la situation du commerce extérieur avant et après l'entrée en vigueur du Code des douanes, en mettant en exergue les innovations institutionnelles et technologiques ainsi que les performances enregistrées, mais également de présenter le rapport d'activités du Ministère du Commerce extérieur couvrant la période allant de juin 2024 à juin 2025, afin de dégager des perspectives visant à consolider les acquis et à favoriser le développement soutenu du commerce extérieur de la RDC.

Enfin, ce travail est structuré en cinq points :

- Contexte et évolution récente de l'économie congolaise ;
- État des lieux du commerce extérieur avant la réforme du Code des douanes ;
- Présentation des réformes engagées dans le secteur du commerce extérieur ;
- Évolution du commerce extérieur après la réforme du Code des douanes ;
- Évaluation des principales réformes engagées dans le domaine du commerce extérieur ;
- Rapport d'activités du Ministère du commerce extérieur (juin 2024 - Juin 2025).

I - Contexte et évolution récente de l'économie

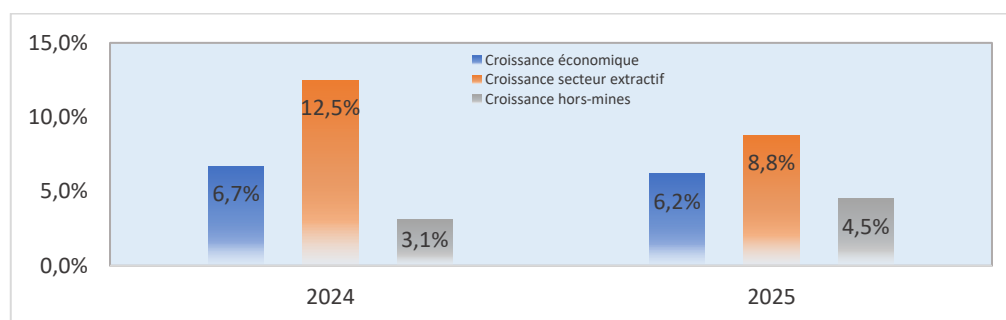
Depuis le dernier trimestre de 2024, la RDC est confrontée à d'importants défis liés à l'intensification du conflit armé dans sa partie Est. L'escalade des hostilités a fait des milliers de morts et de déplacés internes causant de graves dommages sociaux, économiques et humanitaires, tels que les perturbations de l'accès aux services essentiels (la nourriture, l'eau et l'électricité), le ralentissement de la production locale, etc., en particulier dans les provinces occupées (Nord-Kivu et Sud-Kivu).

Malgré cet environnement difficile, l'activité économique est restée résiliente, avec une croissance du PIB de 6,7 % en 2024. D'après les estimations de la Commission des études statistiques et des comptes nationaux (CESCN), établies sur la base des données de production à fin juin 2025, la croissance du PIB réel devrait légèrement ralentir pour s'établir à 6,3 % en 2025. Cette dynamique resterait portée par la branche « Extraction », dont la croissance est attendue à 8,8 %, après 12,5 % en 2024.

L'activité hors extraction, quant à elle, devrait progresser de 4,5 % en 2025, contre 3,1 % une année plus tôt, soutenue notamment par les secteurs « Transports et Télécommunications » ainsi que « Bâtiment et Travaux Publics (BTP) », traduisant une relative résilience de l'économie non minière.

À titre de comparaison, le Fonds monétaire international (FMI) projette pour sa part une croissance de 5,5 % en 2025, portée principalement par la vigueur des exportations de cuivre.

Figure 1 - Estimation de la croissance économique



Source : Banque Centrale du Congo/CESCN

L'analyse sectorielle fait ressortir une contribution du secteur primaire de 3,9 points, portée par l'activité des industries extractives, dont la part s'établirait à 3,5 points en 2025 contre 5,0 points en 2024.

La contribution du secteur tertiaire à la croissance atteindrait 1,5 point en 2025, contre 1,2 point en 2024. Quant au secteur secondaire, sa contribution passerait de 0,5 point en 2024 à 0,8 point en 2025, grâce principalement à la branche « Bâtiments et Travaux Publics », qui représenterait, à elle seule, 0,5 point.

Sur les marchés, d'une part, le taux de change a connu une stabilité relative depuis la mi-2024, autour de 2 848,57 CDF le dollar, résultat du resserrement approprié de la politique monétaire. À la deuxième semaine du mois d'octobre 2025, cette stabilité a été suivie d'une forte appréciation du franc congolais, consécutive à une série de mesures prises par la Banque Centrale du Congo, contribuant ainsi à atténuer les tensions inflationnistes. Il s'agit notamment : (i) l'intervention directe sur le marché des changes, le 18 août 2025, à travers une cession de

50,0 millions de USD, (ii) l'actualisation du taux de change appliqué au stock de la réserve obligatoire sur les dépôts en dollar américain, cristallisée en monnaie nationale depuis décembre 2021, ayant ainsi occasionné une ponction de 371 milliards pour le premier palier, (iii) l'information du marché à travers la stratégie de la communication et (iv) une amélioration globale de la gestion de la liquidité bancaire (BCC, 2025).

Entre fin décembre 2024 et 10 octobre 2025, le taux de change est passé de 2837,95 CDF à 2339,96 CDF le dollar à l'indicatif et de 2 868,91 CDF à 2 479,08 CDF sur le marché parallèle. Comparé à fin décembre 2024, le franc congolais a ainsi enregistré une forte appréciation de 21,60 % à l'interbancaire et de 15,64 % au parallèle.

D'autre part, le rapport de la Banque Centrale du Congo (2025) montre que l'inflation en glissement annuel est revenue à un chiffre dès mai 2025, pour la première fois depuis juillet 2022, et atteindrait 6,18 % à la deuxième semaine du mois d'octobre 2025, contre 15,09 % à la même période de l'année précédente, en dessous de sa prévision annuelle établie à 7,8 %.

Il sied d'indiquer que le raffermissement du franc congolais face au dollar américain a contribué à la baisse des principaux produits de première nécessité notamment les produits alimentaires, les articles d'hygiène et de santé, les vêtements ainsi que les produits pétroliers. En effet, les prix des principaux produits pétroliers à la pompe ont connu une baisse sensible d'environ 10 % dans la zone Ouest à la mi-d'octobre 2025.

Sur le plan budgétaire, les estimations du Fonds monétaire international (FMI, 2025) indiquent que la gestion des finances publiques devrait demeurer prudente, avec des recettes proches de 15 % du PIB et un solde intérieur quasi équilibré (-0,6 % en 2024 contre une projection de -0,4 % en 2025). Cependant, le faible niveau de l'épargne nationale brute (6,8 % du PIB en 2024) comparé au taux d'investissement (10,8 % du PIB) traduit une dépendance persistante vis-à-vis des financements extérieurs. En 2025, les projections confirment cette tendance, avec une épargne nationale brute de 11,7 % du PIB pour un taux d'investissement de 15,3 % du PIB.

La position extérieure du pays devrait également s'améliorer, portée par la réduction du déficit des transactions courantes et l'accumulation induite continue de réserves internationales, même si elle demeure vulnérable aux chocs. Selon les statistiques de la Banque mondiale (2025), le commerce de biens a atteint 56,5 milliards USD en 2024, dont 30 milliards USD d'exportations et 26,5 milliards USD d'importations. Le déficit courant (y compris les transferts) devrait ainsi se réduire, passant de 4,1 % du PIB en 2024 à 3,5 % en 2025, grâce à la vigueur des exportations minières. Toutefois, la forte croissance des importations, notamment celles des produits chimiques utilisés dans les activités extractives et des services de transport, limite les gains. Les réserves internationales devraient progresser, passant de 6,1 milliards USD en décembre 2024 à 8,3 milliards USD en 2025.

Malgré cette accumulation, la couverture des importations par les réserves demeure en deçà du seuil d'adéquation recommandé : entre janvier et juillet 2025, la couverture a oscillé entre 2,3 et 2,9 mois d'importations, avant de se stabiliser à 2,85 mois au 9 octobre 2025, contre 3,3 mois en décembre 2024.

Enfin, le service de la dette publique extérieure reste soutenable, représentant environ 7,4 % en 2024 et 7,8 % projetée en 2025 des recettes publiques sur la période, confirmant une certaine viabilité de la dette, bien que la vulnérabilité aux chocs externes et aux aléas sécuritaires demeure élevée.

II - État des lieux du commerce extérieur de la RDC avant la réforme du Code des douanes

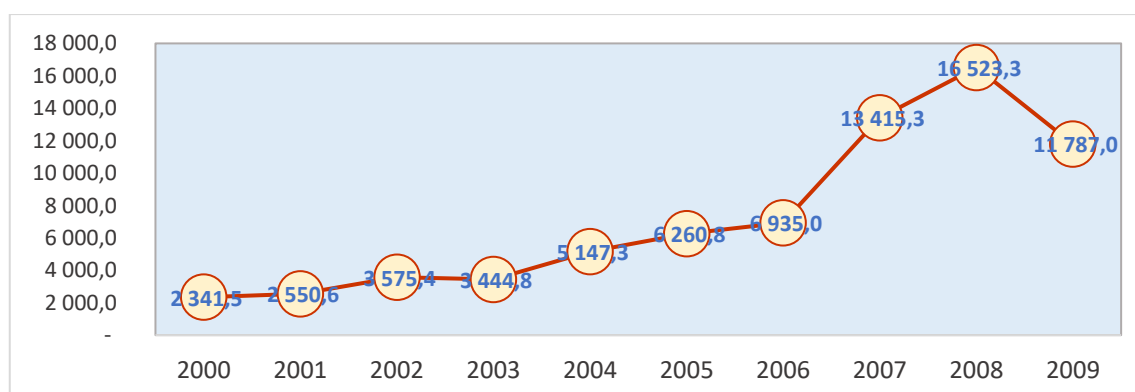
II.1 - Tendances et structure du commerce extérieur

Depuis son indépendance, la République Démocratique du Congo a hérité d'un système commercial colonial basé sur l'exportation des matières premières, dont 60 % provenaient du secteur minier et 40 % de l'agriculture, avec une forte dépendance à l'égard de l'étranger pour les biens manufacturés. Ce modèle a perduré après 1960 mais a rapidement montré ses limites, fragilisé par l'instabilité politique, la mauvaise gestion et la faible diversification économique. La dépendance aux recettes minières, notamment du cuivre et du cobalt, a rendu l'économie vulnérable aux chocs extérieurs, comme la chute des prix du cuivre dans les années 1970 et les crises successives qui ont suivi. Entre 1990 et 2000, la situation s'est aggravée avec les conflits armés, les pillages, la destruction du tissu économique et la rupture de la coopération internationale, entraînant une profonde récession, une baisse du PIB par habitant et un chômage massif. Parallèlement, l'agriculture, longtemps socle de l'économie congolaise, a connu un déclin continu de sa productivité, tombée à 70 % de son niveau de 1960 à 1990, puis à 50 % en 2000 (EDIC, 2010).

À partir de 2002, avec le retour progressif de la stabilité politique et la reprise de la coopération multilatérale, l'économie congolaise est sortie de la récession (-2,1 %) pour renouer avec une croissance de 2,9 %. Sur le plan du commerce extérieur, la RDC a orienté sa stratégie vers une meilleure intégration régionale et internationale, en s'appuyant sur des cadres tels que l'OMC, le COMESA, la SADC, la CEEAC et l'Accord de Cotonou. Elle a également bénéficié de la loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA) et du Système Préférences Généralisées (SPG+)

Entre 2000 et 2009, le commerce extérieur a joué un rôle déterminant dans l'économie de la RDC, représentant en moyenne 48,3 % de son PIB. Durant cette période, les échanges se sont accrus de manière significative, passant de 2,3 milliards USD en 2000 à 11,8 milliards USD en 2009. Un pic de croissance remarquable a été enregistré en 2007, avec une hausse de 93,4 % portant les échanges à 13,4 milliards USD, avant un nouveau rebond à 16,5 milliards USD en 2008. Cette dynamique a été largement soutenue par l'expansion économique, tant au niveau mondial qu'au niveau national, ainsi que par la hausse de la demande internationale en matières premières, dans un contexte marqué par une relative rigidité de l'offre.

Figure 2 - Echanges commerciaux de la RDC de 2000 à 2009 (en millions USD)



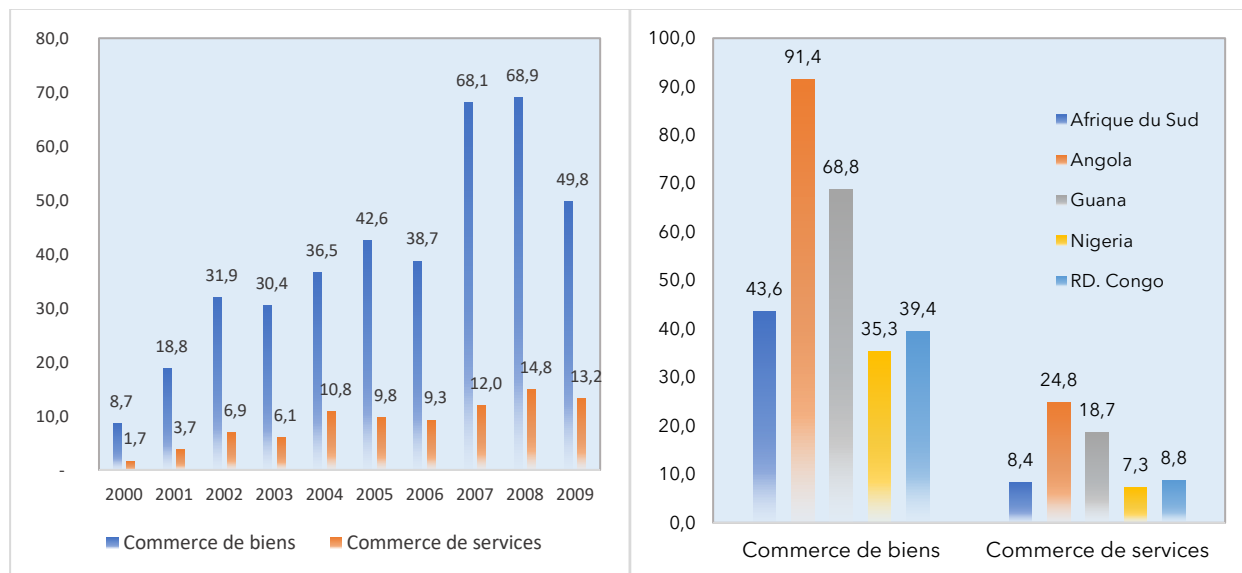
Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2008-2010)

De 2000 à 2007, la conjoncture internationale a été globalement favorable, avec une croissance mondiale atteignant 5,3 % en 2007 (FMI), stimulée par les performances soutenues des économies émergentes, notamment en Asie et en Afrique. Sur le plan interne, l'économie congolaise a enregistré en 2007 une sixième année consécutive de croissance, avec un PIB réel en hausse de 6,3 %, porté par les secteurs miniers, des télécommunications et du commerce, malgré la persistance de chocs exogènes, tels que les conflits armés dans l'Est du pays et diverses catastrophes naturelles ou sanitaires. L'inflation, bien que volatile, a été ramenée à 9,9 % en 2007 contre 18,2 % en 2006, grâce à la mise en œuvre de politiques monétaires et budgétaires relativement prudentes.

Cependant, malgré ces performances, le commerce extérieur de la RDC est demeuré fragile notamment par manque d'un cadre douanier adapté. Cette situation a pesé lourdement sur les échanges, en favorisant des pratiques opaques, la persistance de lenteurs administratives, une faible mobilisation des recettes douanières et une intégration limitée dans les circuits du commerce international. Ainsi, la croissance du commerce extérieur reposait largement sur la conjoncture mondiale que sur des réformes structurelles internes capables de transformer cette expansion en une base durable de diversification et de résilience commerciale.

La vulnérabilité structurelle de l'économie congolaise s'est particulièrement révélée lors du choc mondial de 2008 à 2009. Après avoir atteint 16,5 milliards USD en 2008, les échanges ont chuté à 11,8 milliards USD en 2009, illustrant la forte dépendance de la RDC aux fluctuations des prix et de la demande mondiale en produits de base. Le commerce extérieur, bien qu'en expansion jusqu'en 2007, restait vulnérable aux crises exogènes et insuffisamment résilient face aux chocs internationaux, accentuant ainsi les tensions sur le marché des changes et sur la stabilité macroéconomique du pays.

Figure 3 - Tendence et moyenne des échanges en biens et services de la RDC avec ceux des référentiels des pays africains (en % du PIB) de 2000 à 2009



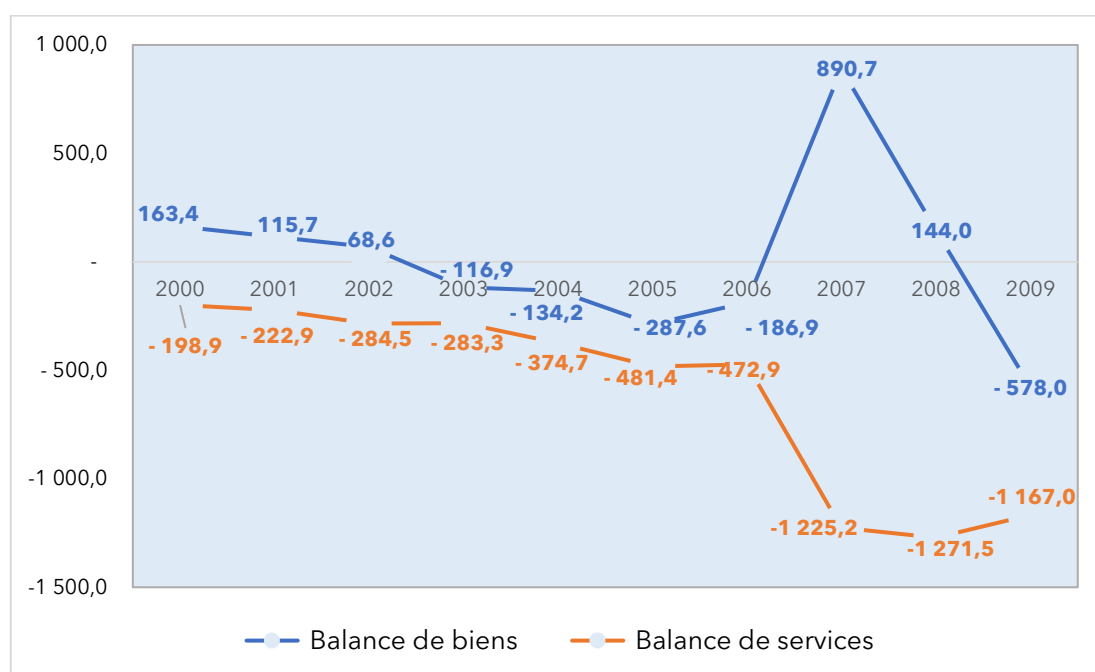
Source : Calculs basés sur les statistiques de la Banque Centrale pour la RDC et la Banque mondiale pour les pays référentiels

Comme dans plusieurs pays africains, le commerce des biens en République Démocratique du Congo est nettement plus important que celui des services, représentant près de 80 % de ses échanges internationaux. En moyenne, la part du commerce des biens dans le PIB a été de 39,4 %, contre seulement 8,8 % pour le commerce des services.

Le commerce des biens est passé de 1,9 milliards de dollars américains en 2000 à 9,3 milliards en 2009, enregistrant une croissance cumulée importante, qui a atteint 11,4 milliards de dollars en 2008, soit une augmentation de 104 %. Le commerce des services, quant à lui, a connu une progression continue mais plus modérée, passant de 375,5 millions de dollars en 2000 à 2,5 milliards en 2009, avec un pic de croissance de 106 % en 2004, s'établissant à 1,2 milliards de dollars américains.

Comme le montre la figure 4, la RDC demeure un importateur net de services et a été un exportateur net de biens sauf pour les années 2003-2006 et 2009. En effet, la balance de biens a connu des fluctuations importantes : excédentaire au début de la décennie (163,4 millions USD en 2000, 115,7 millions USD en 2001 et 68,6 millions USD en 2002), elle est ensuite passée en déficit entre 2003 et 2006, avant de connaître un excédent exceptionnel en 2007 (890,7 millions USD), puis de retomber en baisse, jusqu'à afficher un déficit de 578 millions USD en 2009. Cette volatilité traduit la forte dépendance du pays à l'évolution des prix internationaux des matières premières et au volume de ses exportations.

Figure 4 - Balance commerciale de la RD. Congo de 2000 à 2009 (en millions de USD)



Source : Calculs basés sur les statistiques de la Banque Centrale du Congo

En revanche, la balance de services est demeurée structurellement déficitaire tout au long de la période. Le déficit, relativement limité en 2000 (-198,9 millions USD), s'est aggravé progressivement pour atteindre -374,7 millions USD en 2004, -481,4 millions USD en 2005, puis dépasser la barre d'un milliard de dollars entre 2007 et 2009, avec un creux de -1 271,5 millions USD en 2008. Cette tendance reflète la forte dépendance de l'économie congolaise vis-à-vis des services extérieurs, notamment dans les domaines du transport, de l'assistance technique aux entreprises, de l'assurance et du voyage (BCC, 2010).

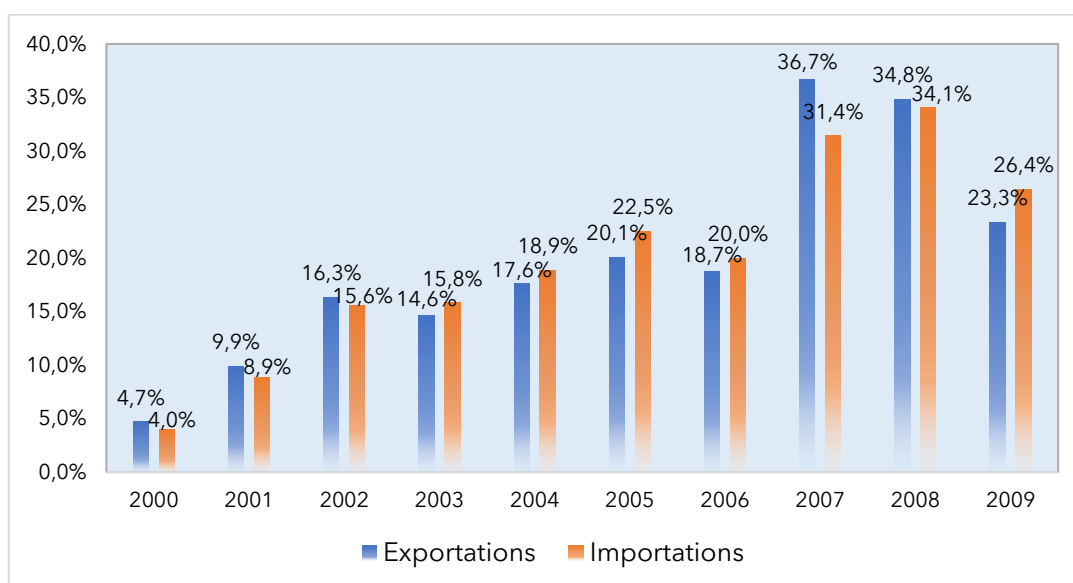
Dans l'ensemble, si la balance de biens a parfois affiché des excédents liés aux cycles miniers, ceux-ci n'ont pas suffi à compenser le déficit structurel des services, de sorte que le pays est resté globalement en situation de vulnérabilité externe au cours de cette décennie.

Les partenaires commerciaux de la République Démocratique du Congo se sont structurés autour de trois grands pôles : les pays occidentaux (Union européenne, États-Unis et Canada), les économies émergentes et les pays africains voisins (OMC, 2010). D'une part, les partenaires traditionnels que sont l'Union européenne et l'Amérique du Nord ont continué à jouer un rôle central. L'Union européenne, en particulier la Belgique, a longtemps absorbé une part importante des exportations congolaises, notamment les minerais et le bois, tandis que les États-Unis et le Canada se sont surtout intéressés aux minerais stratégiques et aux services liés à l'extraction. La France, pour sa part, a représenté un partenaire significatif mais non dominant sur le plan des exportations congolaises. Elle fournissait principalement à la RDC des biens manufacturés, des produits pharmaceutiques, du matériel de transport et divers équipements industriels. Les entreprises françaises intervenaient également dans certains secteurs stratégiques, notamment l'énergie (Total, aujourd'hui TotalEnergies), les télécommunications et les services.

D'autre part, les économies émergentes, en particulier en Asie, ont pris une place grandissante. La Chine s'est imposée comme un partenaire incontournable, à la fois principal acheteur de cuivre et de cobalt et fournisseur de biens manufacturés et d'infrastructures, tandis que l'Inde renforçait ses relations avec la RDC, notamment à travers l'importation de diamants bruts destinés à son industrie de taille. L'Afrique du Sud, au sein de la SADC, a également intensifié ses échanges avec la RDC, en fournissant des biens de consommation et en important certains produits miniers. Enfin, les pays voisins tels que la Zambie, le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et l'Angola ont constitué des partenaires significatifs, à travers un commerce transfrontalier mêlant flux formels et informels. La Zambie, en particulier, a occupé une place stratégique, à la fois partenaire commercial et concurrent sur le marché du cuivre.

Globalement, la période allant de 2000 à 2009, a été caractérisée par une transition progressive, la RDC a vu ses partenaires commerciaux évoluer d'une dépendance historique à l'Europe vers une ouverture croissante à l'Asie, en particulier la Chine, qui a consolidé sa place de premier partenaire commercial à la fin de la décennie.

Figure 5 - Parts des exportations et importations de marchandises au PIB de 2000 à 2009 (en pourcentage)



Source : Calculs basés sur les statistiques de la Banque Centrale du Congo

Dans l'ensemble, le taux de couverture des importations par les exportations de biens est resté supérieur à 100 %, à l'exception des années 2003-2006 et 2009. En moyenne, les exportations de biens ont représenté 19,7 % du PIB, contre 19,8 % pour les importations. En valeur absolue, les exportations sont passées de 1,1 milliards USD en 2000 à 4,4 milliards USD en 2009, atteignant un sommet de 6,9 milliards USD en 2008, tandis que les importations ont augmenté de 901,3 millions USD en 2000 à 4,9 milliards USD en 2009. Cette situation est principalement expliquée par la survenance de la crise financière internationale. En effet, après une forte envolée des cours des matières premières observée sur le marché international au cours de trois premiers trimestres de l'année, l'économie internationale a été plongée dans une crise financière. Celle-ci a été à la base de la crise économique sans précédent, ayant entraîné l'entrée en récession de l'économie congolaise à partir du troisième trimestre en 2008 (BCC, 2008).

II.2 - Tendances des produits d'exportation et d'importation de la RDC

II.2.1 - Produits d'exportation

Entre 2000 et 2009, les exportations de la République Démocratique du Congo ont été largement dominées par le secteur extractif, comprenant les produits miniers et hydrocarbures, qui ont représenté 95,9 % du total des exportations du pays. Ces derniers ont connu une croissance remarquable, passant de 1 milliard USD en 2000 à un pic de 6,6 milliards USD en 2008, soit une multiplication par plus de six en huit ans. Cette progression a été principalement portée par le diamant, le cobalt, le pétrole brut et le cuivre, sous l'effet de l'évolution des prix des matières premières sur les marchés internationaux et de l'expansion de la production minière nationale.

Toutefois, en 2009, les exportations des produits miniers et hydrocarbures ont chuté à 4,2 milliards USD, traduisant l'impact de la crise financière mondiale et la baisse des cours des produits miniers et hydrocarbures. Le tableau ci-dessous illustre cette évolution :

Tableau 1 - Evolution des exportations de marchandises par secteur de 2000 à 2009 (en millions de dollars américains)

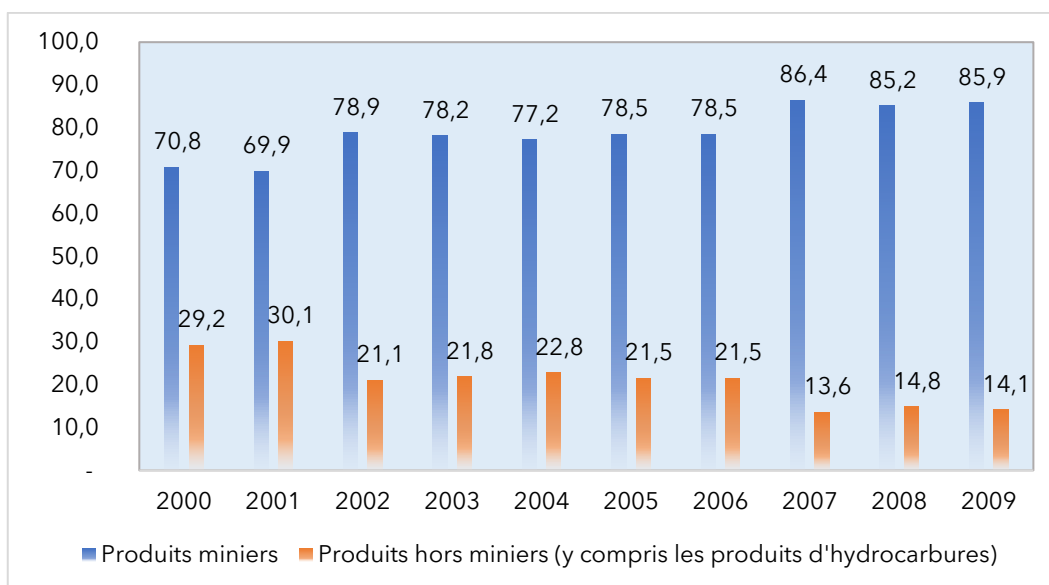
RUBRIQUES	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009
Produits miniers et hydrocarbures	1 020,4	1 031,8	1 460,0	1 328,4	1 840,2	2 318,70	2 570,30	5 924,8	6 623,9	4 240,10
Produits agricoles	42,7	70,5	31	35,1	54,4	58,2	98	164,3	178,4	77,3
Produits industriels	1,7	15,8	14,8	15,1	22,6	25,9	30,4	58,9	67,5	53,6
Total	1 064,8	1 118,1	1 505,8	1 378,6	1 917,2	2 402,8	2 698,7	6 147,9	6 869,8	4 371,0

Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2008-2010)

D'après le tableau ci-haut, on constate que le manque de diversification des exportations rend la RDC fortement dépendante des produits miniers et hydrocarbures. Les produits agricoles, bien que significatifs, restent marginaux, représentant seulement 3,1 % du total des exportations. Après une baisse notable en 2002 (31 millions USD), ils ont progressivement augmenté pour atteindre 178,4 millions USD en 2008, avant de reculer à 77,3 millions USD en 2009.

Quant aux produits industriels, leur contribution demeure faible, autour de 1 % du total des exportations, mais ils enregistrent une croissance relative : de 1,7 million USD en 2000, elles ont culminé à 67,5 millions USD en 2008, avant de retomber légèrement à 53,6 millions USD en 2009.

Figure 6 - Structure des exportations de la RD. Congo de 2000 à 2009 (en pourcentage)



Source : Calculs basés sur les statistiques des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2008-2010)

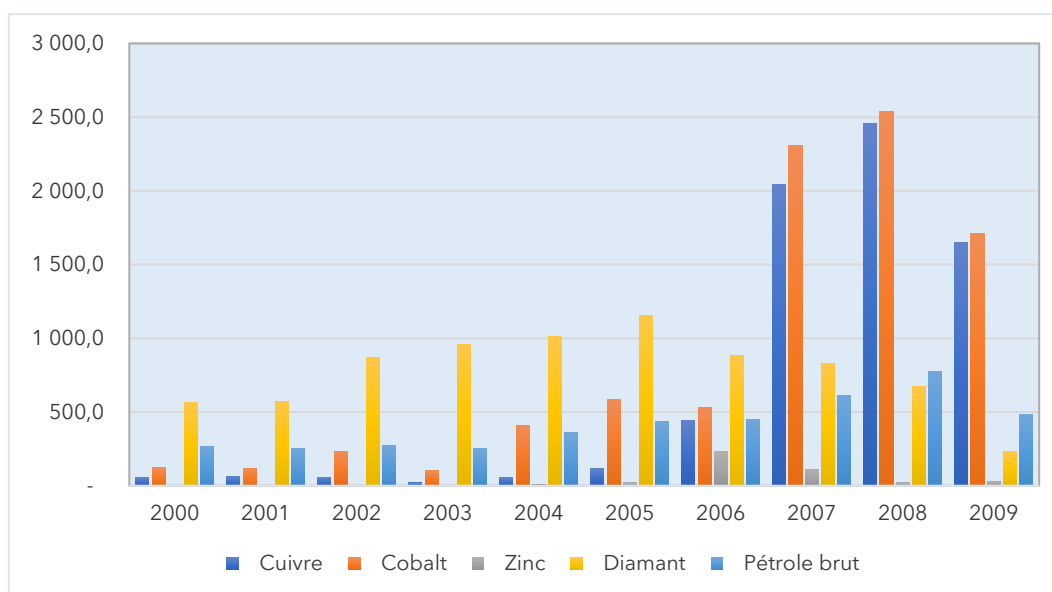
✚ Situation des produits miniers et hydrocarbures

Tableau 2 - Principaux produits miniers et hydrocarbures des exportations de la RDC de 2000 à 2009 (en millions USD)

Produits	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Cuivre	54,7	60,3	59,0	19,0	57,1	117,7	440,8	2039,9	2458,1	1648,7
Cobalt	125,0	117,3	233,1	101,8	407,0	585,0	528,9	2310,3	2540,9	1710,3
Zinc	0,3	1,1	3,1	0,2	5,3	21,4	229,1	110,8	24,9	31,3
Diamant	564,7	574,8	868,5	956,6	1009,1	1157,6	883,6	827,5	674,5	233,7
Pétrole brut	266,3	250,4	272,1	250,9	359,8	432,9	452,2	612,2	772,3	486,5

Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2008-2010)

Figure 7 - Principaux produits miniers et hydrocarbures des exportations de la RDC de 2000 à 2009 (en millions USD)



Source : Calculs basés sur les statistiques des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2008-2010)

L'ensemble de ces graphiques démontrent que dans les secteurs minier et hydrocarbures, le cuivre, le cobalt, le diamant, le pétrole et le zinc ont été les cinq produits les plus importants des exportations de la RDC.

Au début de la décennie, le diamant représentait la principale source de recettes, avec des valeurs supérieures à 560 millions USD dès 2000 et culminant à plus d'un milliard en 2004. Toutefois, cette position dominante s'érode progressivement depuis 2006, le diamant tombant à seulement 233,7 millions USD en 2009. Outre l'environnement international défavorable, la vétusté prononcée de l'outil de production et le manque de financement constituent les facteurs essentiels de la chute drastique de la production du secteur. Cette situation est à l'origine de l'arrêt des activités de la MIBA (BCC, 2009). En termes de volumes, la production de la MIBA est passée de 4 640 milliers de carats en 2000 à un maximum de 7 350 milliers de carats en 2004, avant de chuter brutalement à 780 milliers en 2008.

Parallèlement, le cuivre et le cobalt, longtemps secondaires, s'imposent comme les piliers des exportations congolaises. Le cuivre, qui ne rapportait que 54,7 millions USD en 2000, dépasse les 2 milliards en 2007 (avec une production de 235 742 tonnes, contre 99 121 en 2006 et 30 821 en 2000) et en 2008 (335 066 tonnes), avant de reculer à 1,6 milliard en 2009. Le cobalt suit une trajectoire similaire, atteignant 2,5 milliards USD en 2008 contre à peine 125 millions en 2000, confirmant le rôle stratégique de ces minerais dans la transition énergétique mondiale. Selon la BCC (2007), cette situation résulte de performances enregistrées dans les ventes des sociétés partenaires à la Gécamines. A cela, s'ajoute le relèvement du cours du cuivre de 6.952,3 euros la tonne à 7.294,5 euros d'une année à l'autre (2006-2007). De même, les exportations du cobalt ont enregistré une augmentation de 336,8 % à la suite de l'amélioration aussi bien du cours sur le marché que du volume exporté. En effet, établi à 34.384,0 dollars la tonne en 2006, le cours du cobalt a atteint 64.867,4 dollars en 2007. Le volume exporté est passé de 15.383,4 tonnes à 35.770 tonnes, soit une augmentation de 132,5 %. L'installation de nouveaux exploitants miniers et de nouvelles technologies est aussi à la base de la hausse du volume exporté.

Le pétrole brut, quant à lui, constitue un socle plus stable, oscillant entre 266,3 et 450 millions USD entre 2000 et 2006, puis enregistre une forte progression jusqu'à 772,3 millions USD en 2008 justifié par la hausse de cours du baril aux trois premiers trimestres de l'année sous revue avant de reculer à 486,5 millions en 2009. Il sied de relever qu'il s'est tenu à Kinshasa au mois d'août 2008, le premier congrès national du pétrole et du gaz. Au cours de ces assises, l'avant-projet du code des hydrocarbures a été validé. Ce code implique entre autres la relance des négociations sur la production du pétrole brut dans les zones d'intérêt commun (ZIC), une législation spéciale pour les biocarburants et la valorisation du gaz méthane du lac Kivu.

Le zinc reste marginal et instable : après des montants symboliques en début de période, il bondit à 229,1 millions USD en 2006 mais baisse de 51,6 % en 2007 en raison notamment de la concentration de nouveaux investissements dans la production du cuivre et du cobalt pour s'établir sous la barre des 25 millions USD en 2008.

En outre, l'or est quasi inexistant et ne réapparaît qu'avec des montants très faibles, inférieurs à 10 millions USD annuels à partir de 2006, à l'exception des années 2001 et 2002 où la RDC a enregistré respectivement 25,8 et 24,3 millions USD, reflétant en grande partie l'importance du circuit informel. La cassitérite, quasi inexistante jusqu'en 2005, décolle à partir de 2006 et

atteint un sommet de 136,2 millions USD en 2007, avant de se stabiliser autour de 113 millions en 2008 et 2009.

Enfin, le coltan, bien que stratégique sur le plan mondial, reste marginal dans les statistiques officielles, avec des montants faibles et très irréguliers, culminant à 32,8 millions USD en 2006 mais retombant ensuite autour de 10 millions USD en 2009.

Situation des produits agricoles

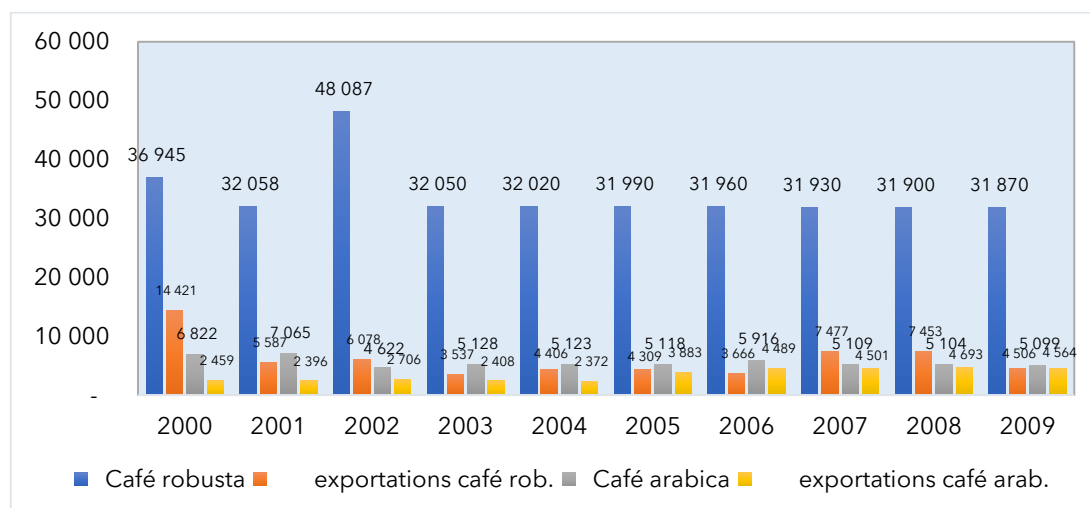
Tableau 3 - Principaux produits agricoles des exportations de la RDC de 2000 à 2009
(en millions USD)

Produits	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009
Café	9,8	25,0	18,9	13,2	18,0	8,1	37,8	64,5	89,0	37,3
Bois	30,2	42,3	9,7	15,9	29,3	45,4	52,3	80,7	73,0	40,0

Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2008-2010)

L'ensemble de ces chiffres illustre que dans le secteur agricole, le café et le bois ont été les deux produits agricoles les plus importants, lesquels ont enregistré une évolution moyenne respectivement de 32,2 millions USD et 41,9 millions. Le café a été le produit agricole le plus exporté, avec une progression notable, passant de 9,8 millions USD en 2000 à 89,0 millions USD en 2008, avant de chuter à 37,3 millions USD en 2009, principalement sous l'impulsion du café robusta. Cette dynamique s'explique par l'évolution des cours mondiaux : le prix du café robusta, vendu à 735,8 USD la tonne métrique en moyenne annuelle en 2007 sur le marché de Londres, a atteint 1 765,0 dollars en 2008, avant de reculer à 1 541,4 dollars en 2009, entraînant une baisse des recettes d'exportation ; tandis que celui du café arabica a connu une progression, passant de 54,5 dollars la tonne en 2003 à 163,3 dollars en 2009 sur le marché de New York (BCC, 2011). En termes de volumes produits et exportés, le café robusta est demeuré largement supérieur au café arabica, confirmant sa place prépondérante dans les exportations agricoles de la RDC.

Figure 8 - Evolution de la production et exportation du café de 2000 à 2009 (en tonnes)

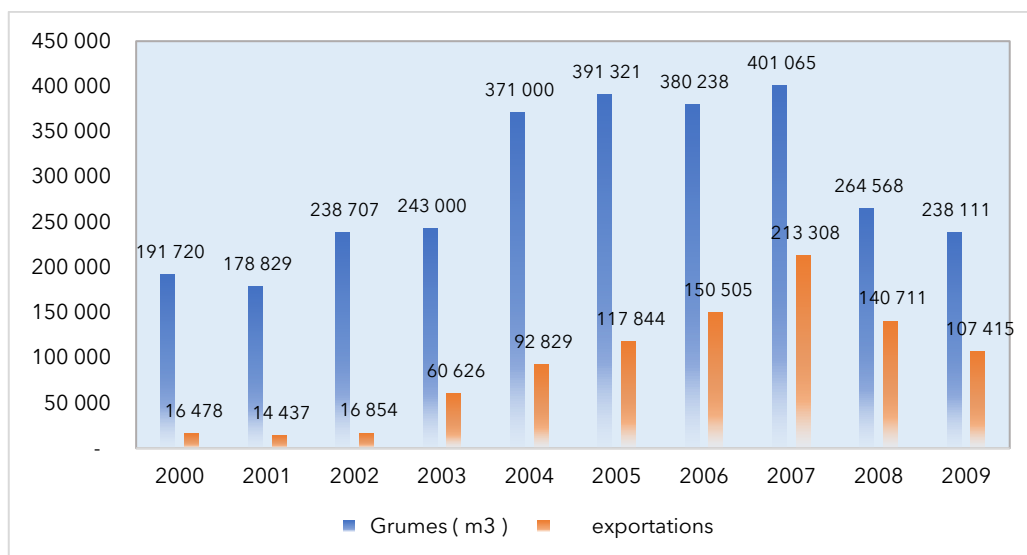


Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2008-2010)

Le bois a également représenté une part importante et relativement stable des exportations agricoles, oscillant entre 30,2 millions USD en 2000 et 80,7 millions USD en 2007, avant de retomber à 40,0 millions USD en 2009. Cette évolution a été fortement influencée par la préférence des exploitants à exporter le bois grume compte tenu du renchérissement de son

cours sur le marché mondial. Outre l'augmentation du prix du bois à l'échelle internationale, la forte croissance de la valeur des exportations du bois s'explique également par la hausse de la quantité exportée à la suite du relèvement du niveau de la production passant de 191 720 m³ en 2000 à 238 111 m³ en 2009, avec un pic de 401 065 m³ en 2007, ce qui a soutenu la progression des recettes avant la baisse enregistrée en fin de période.

Figure 9 - Evolution comparée de la production du bois de 2000 à 2009 (en tonnes)



Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2008-2010)

Cependant, le cacao et le thé ont contribué de manière marginale, souvent avec des montants irréguliers, tandis que la rauwolfia, l'huile de palme, les tourteaux et le quinquina sont restés quasiment inexistantes sur l'ensemble de la période. Le caoutchouc, quant à lui, a montré une progression à partir de 2001 (1,4 million USD), culminant à 17,0 millions USD en 2007, puis légèrement décroissant à 16,3 millions USD en 2008.

Malgré d'énormes potentialités, depuis plusieurs décennies, la productivité agricole en République Démocratique du Congo a connu une baisse quasi constante et une régression terrible des cultures pérennes et industrielles. Estimée à 70 % entre 1960 et 1980, la part de l'agriculture dans le PIB a chuté à 50% en 2000. Les cultures d'huile de palme, d'hévéa, du cacao, du coton, du thé et du café qui fournissaient des recettes d'exportation substantielles au pays se sont effondrées. Les espaces disponibles pour le pâturage pouvant permettre d'élever plus 40 millions de têtes de bétails ne comptent actuellement qu'environ 700 000 têtes de bétails, soit la moitié de son niveau de 1,5 million en 1990. Le vaste réseau hydrographique des eaux intérieures (lacs, fleuves et rivières) pouvant permettre la production annuelle de plus d'un million de tonnes de poissons n'en produit qu'environ 200 000 tonnes (OMC, 2010).

Situation des produits industriels

Tableau 4 - Principaux produits industriels des exportations de 2000 à 2009 (en millions de dollars américains)

Produits	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009
Ciment	-	15,8	9,5	12,2	15,2	16,4	19,7	13,8	12,3	15,7
Sucre de canne	-	-	-	-	6,3	7,4	7,8	7,8	7,8	7,8
Divers	1,7	5,1	2,0	0,7	1,1	2,2	36,5	46,6	9,7	29,3

Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2008-2010)

Les exportations de produits industriels demeurent modestes, portées principalement par le ciment, qui constitue le produit industriel le plus exporté. Le sucre de canne, pour sa part, occupe une place marginale mais relativement stable.

Quant à la catégorie « divers », elle se caractérise par une forte variabilité, exporté à 1,7 millions USD en 2000 et a atteint un pic de 46,6 millions USD en 2008 avant de reculer à 29,3 millions USD en 2009.

II.2.2 - Produits d'importation

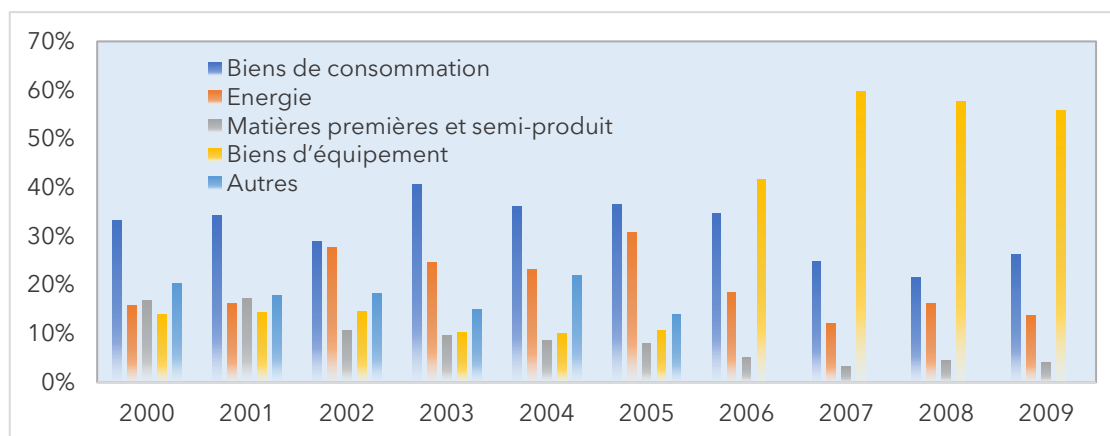
Entre 2000 et 2009, les importations de la République Démocratique du Congo ont connu une croissance spectaculaire, passant de 462,1 millions USD en 2000 à un pic de 6,7 milliards USD en 2008, avant de chuter à 4,9 milliards USD en 2009 sous l'effet de la crise financière mondiale. Cette dynamique a été soutenue par la reprise économique et par les importants investissements miniers, qui ont stimulé la demande en machines, en énergie et en intrants industriels. L'évolution traduit également l'accroissement marqué des besoins en biens de consommation et en produits énergétiques, témoignant la forte dépendance de l'économie congolaise vis-à-vis de l'extérieur pour répondre à la demande intérieure et accompagner la relance du secteur productif.

Tableau 5 - Produits d'importation par groupe d'utilisations de 2000 à 2009 (en millions USD)

Marchandises	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Biens de consommation	153,5	169,7	176,4	302,8	352,5	510,2	1001,0	1396,8	1450,6	1303,9
Energie	72,5	80,1	168,5	183,2	226,1	431,0	535,2	683,7	1094,2	678,9
Matières premières et semi-produit	77,3	85,3	65,1	71,8	84,3	113,1	149,0	182,2	306,8	203,4
Biens d'équipement	64,8	71,6	88,6	76,6	98,8	150,1	1206,5	3353,5	3874,3	2762,8
Autres	94,0	88,6	110,9	111,9	213,0	196,1				
Total	462,1	495,4	609,5	746,3	974,6	1400,4	2891,7	5616,1	6725,8	4949,0

Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2008-2009)

Figure 10 - Répartition des paiements d'importations de marchandises par groupe d'utilisations de 2000 à 2009 (en pourcentage du total des importations)



Source : Données issues des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo

Les importations de biens de consommation, relativement modestes et stables au début de la décennie (153,5 millions USD en 2000), ont fortement augmenté après 2004 pour atteindre 1,4 milliards USD en 2008. Les importations énergétiques ont suivi une tendance similaire, passant de 72,5 millions USD en 2000 à plus d'un milliard en 2008, avant de chuter à 678,9 millions en 2009, reflet de la volatilité des cours mondiaux du pétrole. Les matières premières et semi-produits sont restées relativement marginales, oscillant entre 65 et 306,8 millions USD,

avec un pic en 2008. La catégorie des biens d'équipement constitue l'élément le plus dynamique, passant de seulement 64,8 millions USD en 2000 à 3,9 milliards USD en 2008, avant de redescendre à 2,8 milliards USD en 2009, illustrant l'importance des investissements miniers et des importations de machines et d'infrastructures dans la relance économique. Enfin, les autres importations, oscillant entre 90 et 213 millions USD jusqu'en 2005, demeurent secondaires et disparaissent des statistiques à partir de 2006.

Tableau 6 - Cinq principaux produits exportés et importés en RDC (en millions de dollars américains, moyenne 2000-2009)

Exportations				Importations			
Secteur	Produit	Valeur	%	Secteur	Produit	Valeur	%
Produits d'extraction	Cobalt	866	29,4	Manufacturier	Véhicules routiers non domestiques	615,6	24,8
Produits d'extraction	Diamant	775	26,3	Produits d'extraction	Matières élaborées	414,5	16,7
Produits d'extraction	Cuivre	696	23,6	Agricole	Alimentation, boissons, tabacs	406,3	16,3
Produits d'extraction	Pétrole brut	416	14,1	Manufacturier	Autres instruments et appareils	370,1	14,9
Produits d'extraction	Zinc	43	1,5	Manufacturier	Biens de consommation durables	180,0	7,2

Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2008-2010)

II.3 - Comparaison des Exportations de la RDC à celles d'un référentiel des pays africains

La comparaison des exportations de la RDC avec celles de certains pays africains révèle un niveau relativement faible, surtout lorsqu'il est mis en parallèle avec celui d'un groupe de pays de référence présentant des fondamentaux économiques similaires comme présenté ci-dessous.

Tableau 7 - Comparaison des Exportations de biens de la RDC à celles d'un référentiel des pays africains, moyenne de 2000 à 2009 (en millions \$US courants)

Pays	Exportation	Importation	Balance	PIB (US courants)	Export/PIB	Part mondiale
South Africa	49 363,6	58 558,7	(9 195,1)	244 078,4	20,22%	0,11%
Nigeria	43 847,2	21 883,5	21 963,7	180 515,9	24,29%	0,09%
Angola	25 087,5	9 572,5	15 515,0	38 818,0	64,63%	0,05%
Ghana	3 184,5	5 460,8	(2 276,3)	14 416,3	22,09%	0,01%
RD. Congo	2 948,2	2 940,3	7,9	14 513,8	20,31%	0,01%

Source : Données issues des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo pour la RDC et de la Banque mondiale pour les pays référentiels

Comme le montre le tableau ci-dessus, les exportations congolaises demeurent nettement en retrait par rapport à celles de l'Afrique du Sud, du Nigeria, de l'Angola ou encore du Ghana, traduisant ainsi la faiblesse de son intégration dans le commerce international. En moyenne, la RDC n'a exporté que 2,9 milliards USD, soit un volume nettement inférieur à celui de pays comme l'Afrique du Sud (49,4 milliards USD), le Nigeria (43,8 milliards USD) ou encore l'Angola (25,1 milliards USD). Même le Ghana, dont le PIB est comparable à celui de la RDC, affiche un niveau d'exportations légèrement supérieur (3,2 milliards USD). En termes de contribution au PIB, les exportations congolaises représentent 20,31 %, un ratio proche de celui de l'Afrique du Sud (20,22 %) et du Ghana (22,09 %), mais bien en deçà du Nigeria (24,29 %) et surtout de l'Angola (64,63 %).

Sur le plan mondial, la part de la RDC dans les exportations reste marginale (0,01 %), contrastant fortement avec l'Afrique du Sud (0,11 %) et le Nigeria (0,09 %). Ces écarts reflètent à la fois la faiblesse structurelle des capacités productives congolaises et la sous-exploitation de son potentiel, notamment dans le secteur minier et agricole.

II.4 - Faiblesses et contraintes

En comparaison, la RDC est passée d'une économie relativement diversifiée dans les années 1960-1980 à un pays ultra-dépendant des minerais et hydrocarbures après 2000, illustrant une désindustrialisation et une marginalisation de l'agriculture d'exportation. Les contraintes structurelles et conjoncturelles ont limité le potentiel de diversification. Presque l'ensemble des produits traditionnels est exporté à l'état brut, sans valeur ajoutée suffisante. Les causes sont à imputer à des pratiques industrielles et agricoles qui sont restées artisanales, sans mécanisation suffisante, avec l'utilisation de peu d'engrais et de faibles moyens de financements.

Dans le secteur agricole, la production reste largement tributaire de techniques traditionnelles et peu mécanisées, avec un accès insuffisant aux intrants modernes et aux financements, tandis que l'insécurité et les conflits locaux compliquent l'exploitation des terres (FAO, 2009). L'insuffisance des infrastructures de transport et de stockage, ainsi que la faible organisation des producteurs, ont limité l'acheminement et la commercialisation des produits, et la volatilité des prix internationaux a rendu les revenus agricoles incertains (Banque mondiale, 2009).

Du côté de l'industrie manufacturière, la vétusté du parc industriel, le manque d'investissements, les difficultés d'approvisionnement en matières premières et le coût élevé de l'énergie ont freiné la productivité et la compétitivité (UNIDO, 2010). Le marché local restreint, la concurrence des produits importés et un cadre réglementaire incertain ont également découragé les investissements (Banque africaine de développement, 2008). Ces contraintes combinées ont limité la croissance durable de l'agriculture et de l'industrie manufacturière en RDC durant cette période.

En parallèle, le commerce extérieur congolais a continué de souffrir de faiblesses institutionnelles et organisationnelles, en particulier au niveau des procédures douanières et logistiques. L'exemple du corridor Matadi-Kinshasa illustre ces dysfonctionnements :

Procédures douanières

En ce qui concerne les importations, il conviendrait de faire l'analyse (i) coté navires et (ii) coté chargeurs. Du coté navire, il a été relevé que le droit de faire escale régulièrement à Matadi est assujéti à la conclusion d'un « contrat d'adhésion » entre l'armateur et l'OGEFREM (qui représenterait le Ministère des Transports). Selon OGEFREM la solution pourrait être trouvée par l'introduction d'un Guichet Unique intégral.

Du coté chargeurs, les principaux acteurs, hormis les importateurs eux-mêmes, intervenant dans les transactions sont : (i) les banques commerciales et la BCC ; (ii) l'OGEFREM ; (iii) l'OCC et BIVAC ; (iv) l'ONATRA ; (v) la DGDA ; et (vi) les transporteurs (routiers, fluviaux, maritimes et ferroviaires). Du coté des exportations, il peut y avoir en plus une intervention des autorités provinciales. Il n'y a pas d'interventions directes au niveau des importations et exportations, des Ministères (Commerce, Finances et Transport), de la Banque Centrale ou du Fonds de Promotion Industrielle.

Selon l'EDIC (2010), les opérateurs ont formulé un certain nombre de critiques à l'égard des institutions qui interviennent directement dans les procédures, en particulier l'OCC, l'OGEFREM, la Douane et le Port de Matadi. Leurs procédures sont considérées comme inefficaces et lentes. Elles se chevauchent souvent. La plupart des documents ne sont pas banques commerciales et de la BCC.

Ces procédures entraînent des délais de passage relativement longs dans le port de Matadi, principalement pour les containers. Le tableau 5 montre quelques statistiques clé pour des mouvements de containers par un armateur important sur une période de trois mois. Pour l'importation, on peut voir que la durée moyenne de séjour se situe entre 30 et 33 jours, avec un minimum de 3 jours, un maximum de 84 jours et un mode de 29 jours. Le tableau 8 présente la distribution des délais en semaines et confirme pour la plupart des containers (70%), une durée de 3 à 5 semaines. Il peut y avoir plusieurs raisons à la longueur des délais, notamment le retard dans le lancement des procédures de dédouanement de la part des importateurs, mais aussi une politique d'inspection de tous les containers à l'arrivée par la DGDA et/ou par l'OCC. Ces délais sont comparativement beaucoup plus longs que dans d'autres ports. Ainsi, à titre d'exemple, le délai moyen est de 15 et 20 jours à Mombasa et de 3 jours à Madagascar avec très peu de containers restant au-delà d'une semaine.

Tableau 8 - Durée de séjour des containers (importation, exportation, et séjour total) au Port de Matadi (en jour)

	A l'importation	A l'exportation	Séjour total
Minimum	3	0	22
Moyenne simple	42	28	58
Moyenne pondérée	30	11.4	67
Médiane	32-33	8-9	70-71
Maximum	84	56	95
Mode	29	0	79/95
Fréquence	58	75	84

Source : Etude diagnostique sur l'intégration du commerce de 2010

Du côté des exportations, il ressort du Tableau 8 que la durée de séjour des containers à l'export varie entre un minimum de zéro jour (entrée et sortie le jour même) et un maximum de 56 jours, avec une moyenne pondérée de 11.4 jours ainsi qu'une médiane d'entre 8 et 9 jours. Le mode est de zéro, avec une fréquence de 75 containers (sur un total de 574 containers pour lesquels des statistiques ont été répertoriées).

Les principaux constats sont :

- Il faut 25 documents pour le compte de 8 intervenants, tant à l'importation qu'à l'exportation. Les documents ne sont pas alignés sur les normes internationales et ralentissent par conséquent la préparation des dossiers.
- Les procédures douanières sont anciennes et non alignées aux normes internationales recommandées par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et inscrites dans la convention révisée de Kyoto. Elles reflètent une approche de contrôle et contre contrôle avant libération des marchandises qui, inévitablement, rallonge la durée du passage portuaire. Ceci reflète un esprit de méfiance mutuelle entre toutes les parties prenantes. Le système est également basé en partie sur la récompense des efforts du personnel financé par les amendes ou les menaces d'amende et/ou de ralentissement de

procédures normales, résultat des procédures dominées par la facilitation informelle plutôt que le respect des procédures normales. Il arrive parfois que la lenteur des procédures normales et/ou de leurs propres erreurs amènent les opérateurs à être disposés à faciliter un processus de « passage outre ». Ces problèmes ne sont pas donc l'apanage exclusif de la DGDA.

- Beaucoup des procédures et de contrôles de la DGDA sont inutilement doublés par celles de l'OCC, de l'OGEFREM et du Port de MATADI, dont le coût est considérable pour les opérateurs sans valeur ajoutée économique et financière équivalente. Il y a lieu en particulier de noter que la présentation d'un AV du BIVAC et d'une FERI de l'OGEFREM est requise pour le dédouanement. Les renseignements qui sont portés dans cette FERI sont normalement identiques à ceux de l'AV du BIVAC, puisqu'elle est établie après l'AV. En outre, son établissement suit la même logique. L'OGEFREM dispose de partenaires étrangers chargés de collecter les informations dans les ports d'embarquement.
- Les procédures sont mal coordonnées entre les différents acteurs. Les procédures douanières sont souvent ralenties par le non accomplissement des procédures auprès des autres intervenants. On peut citer en outre, le déchargement et les mouvements lents des containers par l'ONATRA en raison de la non-disponibilité du matériel, le dépôt tardif du manifeste par les armateurs, l'incompatibilité des dates sur les manifestes (ONATRA, OCC et DGDA, les inspections de 100% des containers, les délais au niveau de la quarantaine, les inspections OCC des produits sensibles, etc.
- Le système d'information et de gestion est insuffisamment informatisé. Les procédures informatisées, lorsqu'elles existent, sont souvent accompagnées de procédures manuelles en parallèle.
- Il y a beaucoup de doublement inutile de visas, manuellement ou informatiquement. • La mise en place des Guichets Uniques (GU) est perçue comme une bonne chose et est à poursuivre. Toutefois, elle est incomplète. A Matadi, le GU n'est qu'un guichet de paiement, et même ce guichet de paiement n'est pas unique dans la mesure où des paiements continuent à se faire en dehors.
- Le processus de réforme informatique notamment la migration de SYDONIA 2.7 à SYDONIA ++ a été préparée sans consultation adéquate avec les partenaires du secteur privé et sans suffisamment de participation de spécialistes douaniers. On intègre ainsi dans SYDONIA ++ les procédures actuelles (qu'elles soient manuelles ou informatisées dans SYDONIA 2.7). Or, il faudrait plutôt utiliser la migration comme une opportunité de mettre à plat les procédures actuelles et de concevoir de nouvelles procédures en fonction des potentialités de SYDONIA++/WORLD. Par ailleurs, il pourrait convenir de ne pas migrer vers SYDONIA WORLD aussi rapidement que prévu. Il faut préparer la migration comme un « événement » d'importance majeure avec la participation active des partenaires privés et publics. Car, ces derniers ont certainement leurs propres processus de réformes informatiques. Il est indispensable que les systèmes soient compatibles en termes de normes techniques et d'échange de données.
- La mise en place de scanners est un processus qui ne semble pas bien compris et encore moins maîtrisé par la DGDA et sa tutelle. Les termes du contrat ne sont pas bien connus et il se pourrait qu'ils génèrent des rentes pour le prestataire.

Le diagnostic au Katanga est essentiellement le même que dans le corridor de Matadi-Kinshasa concernant : (i) le cadre juridique et réglementaire et son application ; (ii) la lenteur et la complexité des procédures ; et (iii) le doublement des procédures de la DGDA par l'OCC et par d'autres agences. Il a été signalé l'importance des problèmes de logistique concernant surtout (i) la SNCC et (ii) l'engorgement au niveau du poste frontalier de Kasumbalesa. Il s'ajoute une autre problématique au niveau politique, à savoir l'ingérence des autorités provinciales particulièrement à l'exportation. Ce problème a aussi été soulevé dans les travaux relatifs aux produits transportés dans le corridor Matadi-Kinshasa-Kisangani.

Le diagnostic de l'Est est essentiellement le même que celui du corridor de Matadi-Kinshasa. Toutefois, une particularité a été soulevée, à savoir le fonctionnement inadéquat du système de l'inspection avant embarquement du BIVAC pour les nombreuses marchandises importées provenant des pays limitrophes. Ceci pose deux problèmes : (i) le délai d'approbation de l'AV par le BIVAC fait que les marchandises arrivent souvent sans AV, et met ainsi les importateurs dans une position de non-respect de la réglementation, malgré leur volonté de la respecter ; et (ii) la DGDA ne dispose pas des informations contenues dans l'AV concernant la valeur FOB, etc. Le problème peut être d'autant plus important que les marchandises sont souvent importées par des opérateurs de petite taille. Dans ces conditions, soit on fait attendre les importations jusqu'à l'obtention de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement des procédures classiques de dédouanement, soit on met en place une procédure simplifiée et éventuellement forfaitaire. Ce sujet demande un travail supplémentaire.

Les comparaisons présentées dans le rapport annuel de la Banque mondiale « Doing Business 2009 » dressent un tableau sombre. Selon celui-ci, la RDC occupe la 184^{ème} place sur 185 au classement mondial et la 165^{ème} place pour les procédures du commerce extérieur.

Le Tableau 9 évalue le rapport documents/temps/coûts entre la RDC et des groupements de pays (Afrique subsaharienne, Afrique du Nord et Moyen Orient, Asie du Sud, du Sud-Est et Pacifique, et Europe de l'Est). Par rapport aux autres pays africains, la RDC a approximativement le même nombre de documents, tant à l'import qu'à l'export, mais les temps nécessaires pour accomplir les formalités relatives aux exportations et importations sont de 30 à 60 % plus élevés. Enfin, le coût de la logistique est de 30 % plus élevé pour les exportations, mais sensiblement équivalent pour les importations.

Tableau 9 - Comparaisons des indicateurs relatifs aux procédures du commerce extérieur

Indicateurs Régions	No. de document à l'exportation	Temps pour accomplir les formalités à l'export	Coût des procédures à l'exportation (\$)	No. de documents à l'importation	Temps pour accomplir les formalités à l'import	Coût des procédures à l'importation (4)
RDC	8	44	2,607	9	63	2,483
RDC/Asie de l'Est	1.2	1.9	2.9	1.3	2.6	2.6
RDC/Europe de l'Est	1.2	1.6	1.6	1.2	2.2	1.4
RDC/ Afrique du Nord	1.3	2.0	2.5	1.2	2.4	2.0
RDC/Asie du Sud	0.9	1.4	1.9	1.0	2.0	1.6
RDC/Afrique subsaharienne	1.0	1.3	1.3	1.0	1.6	1.0

Source: Doing Business et TF: trading across borders.xls

Le tableau ci-dessus évalue les coûts de procédures selon l'opération type d'un container de 20 pieds, en exportation et importation.

Tableau 10 - Coût des procédures à l'importation et à l'exportation

Procédure	Importations		Exportations	
	No. de jours	Coût en \$	No. de jours	Coût en \$
Préparation de documents	41	342	23	870
Dédouanement	11	300	5	300
Passage portuaire	9	341	14	337
Transportation intérieure	2	1500	2	1100
Total	63	2483	44	2607

Source : DRC Database Indicators_v1

Les opérateurs de la RDC considèrent que les comparaisons avec les pays non africains sont d'une grande importance pour être compétitif sur le plan mondial. Selon eux, les transactions en RDC sont plus coûteuses, plus lentes et présentent plus de risques que d'autres pays concurrents, africains ou non africains. Un certain nombre de remarques ont été relevées concernant le coût élevé des transports, les faiblesses des prestataires publics, notamment la RVM, la RVF, la RVA, le Port de Matadi, l'OCC, l'OGEFREM et la DGDA, l'interférence dans les opérations d'importation et d'exportation de la part d'autres institutions telles que la DGM ou les autorités provinciales, etc, et, la création perpétuelle de nouveaux prélèvements et taxes parafiscales par les organismes publics et les provinces, souvent sans fondement juridique solide, ni contrepartie équivalente de service. Pour eux, ces prélèvements sont des taxes pures et simples.

Infrastructures logistiques

Les infrastructures logistiques en RDC présentaient de nombreuses faiblesses et contraintes entraînant des retards, des coûts supplémentaires et une faible efficacité dans la chaîne logistique (EDIC, 2010).

Il s'agira de (s) :

- Réseaux routiers demeuraient insuffisants : caractérisés par une faible proportion de routes pavées et un entretien quasi-inexistant ainsi que la rupture de la chaîne logistique rendant le transport terrestre lent et coûteux. Cette situation a eu un effet négatif sur la compétitivité des produits congolais ;
- Réseau ferroviaire sous-estimé : marqué par la mauvaise gestion de la SNCC, chemins de fer partiellement inopérants causant ainsi des limites du transport de masse (minerais, produits agricoles) par rail. La vétusté du matériel roulant entraînait un coût élevé de réhabilitation et accroît la dépendance aux financements extérieurs.
- Réseau portuaire non relié aux zones de production (Ports Matadi/Boma) : manque d'infrastructures routières pouvant relier les ports aux zones de productions, congestion, équipements obsolètes, gestion centralisée, procédures administratives lourdes entraînant des retards et coûts supplémentaires pour les opérateurs.
- Infrastructure fluviales et lacustre défectueux : la navigation intérieure était confrontée à l'insuffisance des infrastructures fluviales (quais, dragage, balisage) et à une sécurité variable, ce qui compromettait la régularité et la fiabilité des liaisons internes, ainsi qu'à la capacité pour le transport de marchandises lourdes.

- Infrastructures aéroportuaires insuffisantes : peu d'aéroport internationaux et nationaux modernes, ce qui causait la capacité limitée pour le fret aérien.
- Capacités logistiques (entreposage, terminaux conteneurs, chaîne du froid) très limitées qui causait les pertes de post-récolte et les coûts d'entreposage élevés, affaiblissant ainsi l'attractivité pour les investisseurs privés et cela causait les coûts élevés d'importation d'équipements.
- Transporteurs souvent attaqués : causé par la longue durée que les transporteurs passent dans les tronçons routiers en état délabré (zones Est principalement), ce qui entravait aux liaisons régionales et au flux de marchandises.

III - Réformes menées dans le domaine du commerce extérieur de la RDC

Depuis une dizaine d'années, plusieurs réformes ont été prévues par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo. De ces réformes, certaines ont été réalisées et d'autres tardent d'être mise en œuvre. Elles sont listées dans les différentes feuilles de route des réformes Gouvernementales, ainsi que dans d'autres documents tels que l'examen de la politique commerciale de la RDC et les rapports de la DGDA.

III.1 - Bref aperçu du Code des douanes

III.1.1. Contexte d'élaboration

La législation douanière congolaise était régie par le décret du 29 janvier 1949 coordonnant et révisant le régime douanier du Congo belge et l'ordonnance n°33/9 du 06 janvier 1950 portant règlement d'exécution du décret précité. Plus tard elle fut régit par l'ordonnance-loi n°14 du 24 janvier 1964.

Dans le souci de se conformer aux exigences des organisations internationales dont elle fait partie, la République Démocratique du Congo a engagé, depuis 2001, plusieurs réformes. Parmi ces réformes figure la Loi n° 009/03 du 18 mars 2003 relative à l'évaluation en douane des marchandises. Celle-ci visait à introduire dans la législation douanière congolaise, les dispositions de l'accord sur la mise en œuvre de l'article VII de l'accord général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT)/OMC.

Par ailleurs, l'ancien cadre juridique, hérité de la période coloniale et peu révisé depuis, ne répondait plus aux réalités économiques du moment ni aux engagements internationaux de la RDC, notamment dans le cadre de l'OMC, l'OMD, COMESA, SADC, CEEAC, ZLECAf, etc.

C'est dans cette optique qu'en 2010, la RDC a adopté un nouveau code des douanes instauré par l'Ordonnance-loi n°10/002 du 20 août 2010 portant code des douanes, visant la modernisation et la simplification des procédures douanières, à renforcer les mesures de lutte contre la fraude et la contrefaçon, et à valoriser le commerce extérieur de la RDC.

III.1.2. Principes généraux

Le Code des douanes congolais repose sur un ensemble de règles fondamentales destinées à encadrer la perception des droits, taxes et redevances due à l'importation ou à l'exportation ; de contrôler les marchandises ; de faciliter le commerce tout en protégeant les intérêts économiques et sécuritaires du pays.

Voici quelques principes généraux du Code des douanes :

- **Principe de territorialité** : (i) Le territoire douanier comprend le territoire de la République Démocratique du Congo, y compris ses eaux territoriales et son espace aérien. (ii) des zones franches et des zones économiques spéciales peuvent être constituées dans le territoire douanier, conformément aux dispositions du présent code (Art. 3 du code).
- **Principe de légalité** : La douane est seule compétente pour liquider, percevoir et recouvrer les impôts, taxes, commissions, redevances ou rémunérations quelconques

pour le compte d'autres administrations et/ou organismes publics lorsqu'ils sont dus à l'occasion de l'importation et/ou de l'exportation des marchandises (Art.351 du code).

- **Principe de la déclaration** : (i) toutes les marchandises importées ou exportées doivent faire l'objet d'une déclaration de marchandises leur assignant un régime douanier. (ii) l'exemption des droits et taxes, soit à l'importation, soit à l'exportation, ne dispense pas de l'obligation prévue au point 1 ci-dessus. (Art. 112 alinéa 1 et 2 du code).
- **Principe de transparence** : (i) la douane met à la disposition du public les renseignements utiles de portée générale relatifs à la législation douanière. Lorsque des renseignements déjà diffusés doivent être modifiés en raison d'amendements apportés à la législation douanière, la douane porte les nouveaux renseignements à la connaissance du public dans un délai suffisant avant leur entrée en vigueur. Dans tous les cas, ce délai ne peut être inférieur à 10 jours. (ii) toute personne peut demander à la douane des renseignements spécifiques concernant l'application de la législation douanière. Une telle demande peut être refusée lorsqu'elle ne se rapporte pas à une opération d'importation ou d'exportation réellement envisagée. La douane fournit, non seulement les renseignements expressément demandés, mais également tous autres renseignements pertinents qu'elle juge utile de porter à la connaissance de la personne intéressée (Art.13 alinéa 1&2 du code).
- **Principe d'égalité** : la législation douanière telle que définie à l'article 1er ci-dessus s'applique sur l'ensemble du territoire douanier de la République Démocratique du Congo et sans égard à la qualité des personnes (Art. 2 alinéa 1 du code).
- **Principe de lutte contre la fraude** : pour l'application de la législation douanière et en vue de la recherche de la fraude, les agents des douanes peuvent procéder à la visite des marchandises et des moyens de transport ainsi qu'à celle des personnes (Art.38 du code).
- **Principe de coopération** : la douane est autorisée, sous réserve de réciprocité, ou dans le cadre des accords d'assistance mutuelle administrative, à fournir aux autorités qualifiées des pays étrangers tous renseignements, certificats, procès-verbaux et autres documents susceptibles d'établir la violation des lois et règlements applicables à l'entrée ou à la sortie de leur territoire et d'assurer la sécurité de la chaîne logistique. Les renseignements et documents peuvent être échangés avant l'arrivée des marchandises (Art.47 du code).
- **Principe de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement** : des interdictions ou restrictions d'entrée dans les entrepôts de douane peuvent être prononcées, à titre permanent ou temporaire, à l'égard de certaines marchandises, lorsqu'elles sont justifiées: a) par des raisons de moralité publique, d'ordre public, de sécurité publique, d'hygiène ou de santé publique, de protection de la vie des personnes et des animaux, de préservation de l'environnement, de protection des trésors nationaux, ou de protection de la propriété intellectuelle, et de défense des consommateurs (Art.158 alinéa du code).

III.1.3. Champ d'application

La législation douanière s'applique sur l'ensemble du territoire douanier de la RDC et sans égard à la qualité des personnes. Les immunités, les dérogations ou exemptions sont celles prévues par les conventions internationales, la législation douanière et les dispositions légales particulières (Art.2 du code de douane).

Les innovations apportées par ce code sont les suivantes :

- La consécration du droit pour toute personne, d'accomplir par soi-même les actes et formalités prévus par la législation douanière ;
- L'introduction des mesures de lutte contre la corruption ;
- Le renforcement de la protection juridique des agents de douanes dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ;
- Le droit des agents de douane au port d'arme ;
- La prise en compte de l'accomplissement des formalités douanières de nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- L'instauration des facilités de paiement (report de paiement, crédit d'enlèvement) ;
- Le paiement des droits et taxes et autres redevances dus à l'occasion de l'accomplissement des formalités de dédouanement par voie électronique ;
- L'introduction des procédures simplifiées avec notamment la possibilité d'obtenir la mainlevée des marchandises avant l'accomplissement des formalités de dédouanement et de dédouaner les marchandises dans les installations de l'opérateur économique ;
- Le statut de l'opérateur économique Agrée ;
- L'instauration d'une procédure de recours contre les décisions des autorités douanières ;
- La création des zones franches et économiques spéciales

III.2 - Autres réformes menées

Il convient de souligner que toutes les réformes entreprises dans le domaine du commerce extérieur en RDC ne sont pas recensées dans cette section. L'accent est mis principalement sur les réformes majeures, celles qui ont eu un impact réel sur la modernisation, la facilitation des échanges et l'intégration du pays dans les dynamiques régionales et internationales. Il s'agira :

1er - Institution des procédures transitoires harmonisées au Guichet unique à l'importation et à l'exportation

BASE	Décret n°011/18 du 11 avril 2011 portant manuel des procédures harmonisées
REGLEMENTAIRE :	transitoires applicables au guichet unique à l'importation et à l'exportation des marchandises
DESCRIPTION :	Ce manuel définit les procédures et les formalités applicables au Guichet unique à l'importation et à l'exportation des marchandises en application des dispositions de l'article 351 du Code des douanes. Il contient sept (7) volumes liés aux importations, exportations et aux déclarations correspondant aux produits de fabrication locale soumis aux droits d'accises et aux produits pétroliers. - Volume 1(importations) : formalités de pré-dédouanement ; - Volume 2 (importations) : formalités de dédouanement ; - Volume 3 (importations) : formalités de post-dédouanement ; - Volume 4 (exportations) : formalités de pré-dédouanement ; - Volume 5 (exportations) : formalités de dédouanement ; - Volume 6 (exportations) : formalités de post-dédouanement ; - Volume 7 : déclarations correspondant aux produits de fabrication locale soumis aux droits d'accises et aux produits pétroliers.

2e - Suppression des perceptions illégales aux frontières

BASE : Décret n°032 du 29 juin 2011 portant suppression des perceptions illégales aux frontières

REGLEMENTAIRE : frontières

DESCRIPTION : Cette réforme a permis à simplifier les procédures et réduire le coût des opérations d'import-export, la délivrance anarchique des documents et d'obtenir le coût réel d'importation.

3e - Réduction du délai d'import-export par l'augmentation de la fluidité des marchandises au Port de Matadi

BASES : Arrêté interministériel n°99/CAB/MIN/TVC/2012 et

REGLEMENTAIRES : n°549/CAB/MIN/FINANCES/2012 du 04 septembre fixant les modalités de fonctionnement du port de Matadi

DESCRIPTION : Pour répondre favorablement aux problèmes que rencontraient les opérateurs économiques concernant le délai pour effectuer les formalités de dédouanement des marchandises au port de Matadi, le Gouvernement a décidé via ce décret, de mettre en place un mécanisme de réduction du délai d'import-export. Par exemple, l'introduction de la vérification des marchandises par le Scanner pour accélérer le dédouanement.

Il sied de signaler que, le port international de Matadi a été construit pour accueillir 7000 conteneurs, mais déjà en 2012, il en accueillait 9200.

4e - Réduction de la chaîne des interlocuteurs au niveau du cordon douanier

BASE : Décret n° 13/052 du 11 novembre 2013 portant consolidation des perceptions opérées à l'occasion de l'importation et de l'exportation des marchandises.

REGLEMENTAIRE : opérées à l'occasion de l'importation et de l'exportation des marchandises.

DESCRIPTION : Le Gouvernement à travers ce décret, a décidé de consolider en une seule perception un certain nombre de frais perçus par des services et organismes publics.

5e - Ratification de la convention de New-York sur l'exécution des sentences arbitrales étrangères

BASE LEGALE : Loi n°13/023 du 26 juin 2013 autorisant l'adhésion de la République Démocratique du Congo à la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, signée à New York, le 10 juin 1958

DESCRIPTION : La convention a pour objectif principal d'empêcher toute discrimination envers les sentences étrangères et les sentences non nationales. Elle oblige les Etats contractants à s'assurer que ces sentences soient reconnues et généralement exécutoires sur leur territoire au même titre que les sentences nationales.

6e - Réduction des documents à l'importation de 10 à 4 et à l'exportation de 7 à 6

BASE : Note de service DGDA/DG/DGA.T/DG/494/2014 du 25 novembre 2014

REGLEMENTAIRE :

DESCRIPTION : Il a pour rôle de simplifier et réduire le délai des formalités d'import-export

7e - Institution d'un Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur

BASES : Décret N°15/019 du 14 Octobre 2015 instituant un Guichet Unique Intégral du Commerce

REGLEMENTAIRES : Extérieur, Décret N°15/018 du 14 octobre 2015 portant création des structures d'accompagnement du projet du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur de la République Démocratique du Congo

DESCRIPTIONS : Le GUICE est un outil de simplification et d'accélération des procédures du commerce international. Il centralise toutes les formalités liées aux importations, exportations et transits en un seul lieu d'obtention, réduisant ainsi la paperasse, les délais et les coûts pour les opérateurs économiques

8e - Ratification de la Convention de Kyoto révisée

BASE LEGALES ET REGLEMENTAIRES :	Convention de Kyoto révisée (conclue à Kyoto le 18 mai 1973, amendée le 26 juin 1999)
DESCRIPTION :	La RDC a signé sous réserve de ratification cette Convention, le 15 juin 2000 et sans réserve ou de dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion, le 25 juin 2022. La Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (amendée), également connues sous l'appellation Convention de Kyoto révisée (CKR), est un accord international qui fournit un ensemble complet de procédures douaniers visant à faciliter le commerce international légitime tout en réalisant des contrôles douaniers qui garantissent notamment la protection des recettes fiscales douaniers et de la société. Elle porte sur les principes essentiels pour des régimes douaniers simplifiés et harmonisés : prévisibilité, transparence, application selon les procédures prévues, utilisation maximale de la technologie de l'information et recours aux techniques douaniers modernes (par exemple la gestion des risques, les renseignements préalables et le contrôle à postériori). La CKR a été adoptée en 1999, et elle est entrée en vigueur en Février 2006. Elle regroupait en Février 2010, 66 parties contractantes au total et l'OMD (Organisation Mondiale des Douanes) estime que les parties contractantes à la CKR représentent au moins 70% de la valeur des marchandises faisant l'objet d'un commerce international.

9e - Ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE)

BASE REGLEMENTAIRE :	Ordonnance sur la ratification de l'accord sur la facilitation des échanges
DESCRIPTION :	Après son entrée en vigueur en 2017 par la ratification de deux tiers des membres de l'OMC, la RDC a notifié quelques mesures de la catégorie A et C conformément au logigramme de l'accord sur la facilitation des échanges. Il s'agit des mesures suivantes : - De l'art. 1.4. de la catégorie C, notifié le 20 février 2022 relatif aux procédures d'importations et de transit ; - De l'art.10.4.3. catégorie C, notifié le 20 le 20 février 2022 relatif au fonctionnement du Guichet Unique ; - De l'art 10.6.2. Catégorie A, notifié le 22 Février 2018, relatif au recours à des courtiers en douane et ; - De l'art. 12.2. catégorie A, notifié le 22 Février 2018, relatif au point de contact pour les échanges d'informations douaniers. L'Accord sur la facilitation des échanges a été mise en œuvre en 2025 à la suite du constat selon lequel, les commerçants des pays en développement et des pays développés ont souvent fait état des nombreuses formalités administratives à accomplir lors du passage des marchandises à travers les frontières. Pour y remédier, les Membres de l'OMC ont élaboré l'Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE), qui est entré en vigueur le 22 février 2017. En effet, La réduction des délais et des coûts du commerce peut donc faire qu'un pays se connecte sans difficulté à une chaîne de production mondiale intégrée ou reste en marge d'une grande partie du commerce mondial.

10e - Mise en place de la FERI (Fiche Electronique de Renseignement à l'Importation)

BASE REGLEMENTAIRE :	Arrêté interministériel portant souscription obligatoire de la FERI, AD et FERE du 22 janvier 2019
DESCRIPTION :	Afin de faciliter la prise en charge des marchandises à l'importation, l'OGEFREM a implémenté cette réforme. C'est un document obligatoire pour le suivi et la traçabilité des marchandises importées en République Démocratique du Congo

11e - Création de l'Agence Nationale de Promotion des Exportations (ANAPEX)

BASE	Décret n°20/003 du 05 mars 2020, portant création d'une Agence Nationale de Promotion
REGLEMENTAIRE :	des Exportation en sigle ANAPEX
DESCRIPTION :	Cet établissement a pour rôle principal, de stimuler et de promouvoir les exportations des produits agricoles congolais. Elle œuvre à rendre ces produits plus compétitifs sur les marchés internationaux, à les faire connaître et à faciliter leur exportation

12e - Elaboration de la liste des concessions tarifaires en prévision de la mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale africaine

BASE	Annexe 1 de l'Accord portant création de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine
REGLEMENTAIRE :	(Zlecaf)
DESCRIPTION :	Pour démarrer les échanges commerciaux dans le cadre de l'accord sur la ZLECAF, les Etats parties ont été conviés à élaborer et publier leurs listes de concessions tarifaires (LPCT) conformément à la législation nationale. Ces listes, une fois adoptées par la conférence (organe suprême de prise de décision de l'Union Africaine) s'appliqueront au commerce entre les Etats parties dès l'entrée en vigueur de l'Accord, conformément à l'article 23 dudit Accord.

13e - Création du comité national de la ZLECAF

BASE	Ordonnance n° 21/060 du 28 juillet 2021 portant institution du Comité National de Mise
REGLEMENTAIRE :	en Œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine en République Démocratique du Congo, «CN-ZLECAF » en sigle, col. 10.
DESCRIPTION :	Le but suivi étant celui de mise en œuvre effective de l'accord portant création de la ZLECAF au niveau national, il s'est avéré important d'accélérer le processus de la mise en œuvre de l'Ordonnance portant création dudit comité. Le gouvernement a travaillé sur l'activation du comité chargé de superviser et coordonner la mise en œuvre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine

14e - Erection des Postes Frontaliers à Arrêt Unique (PFAU)

BASE	Lancement du projet de construction des infrastructures frontalières modernes en
REGLEMENTAIRE :	décembre 2021, par le gouvernement de la république
DESCRIPTION :	Le PFAU est un point de passage frontalier où les formalités douanières et d'immigration sont effectuées en un seul endroit, plutôt qu'en deux arrêts distincts de chaque côté de la frontière. Cela permet de rationaliser les procédures douanières, de réduire les délais de passage et le coût, de faciliter le commerce transfrontalier.

15e - Mise en œuvre du Régime Commercial Simplifié (RECOS)

BASE	Arrêté interministériel du 13 mars 2024, portant mise en œuvre du RECOS
REGLEMENTAIRE :	
DESCRIPTION :	Le RECOS est un programme lancé par le COMESA (Marché de l'Afrique Orientale et Australe) en vue d'aider les petits commerçants transfrontaliers qui font le commerce de petites quantités de marchandises à augmenter leurs activités. Il a pour but de simplifier les procédures de dédouanement et de réduire le coût des transactions commerciales en permettant aux marchandises des petits commerçants transfrontaliers de bénéficier de l'élimination des droits de douane (traitement préférentiel du COMESA) sur les marchandises qui figurent sur les listes communes.

16e - Mise en place du système de suivi électronique de la cargaison en transit (CVTFS/SYSEC)

BASE	A travers une présentation officielle effectuée par la DGDA, le 3 octobre 2024
REGLEMENTAIRE :	
DESCRIPTION :	Le système CVTFS/SYSEC est un système qui gère et sécurise les marchandises en transit grâce à la mise en place des scellés électroniques sur les conteneurs. Avant le SYSEC, la DGDA avait beaucoup de mal à suivre en temps réel les cargaisons en transit, du bureau

de douane de départ au bureau d'arrivée, ce qui rendait possible des détournements des cargaisons, des dépotages dans des lieux illégaux etc...

Avant, le délai moyen d'un transit était de dix (10) jours.

Aujourd'hui le délai moyen est de un jour et demi non compris le temps de passage éventuel dans les installations du transporteur au départ et à l'arrivée.

17e - Instauration des plateformes par la DGDA de : CustEx (1), CARVALUE (2), GELEC (3), TRIPTIC (4), EUROTRACE (5), Contrôle de l'Assurance, interface d'échange des données entre la DGDA et l'Autorité de Régulation et du Contrôle des Assurances (ARCA) (6)

BASE	Protocole d'accord et de collaboration pour renforcer le contrôle des assurances signé le
REGLEMENTAIRE :	04 juillet 2020
DESCRIPTIONS :	(1) Interface d'échange des données entre les douanes de la Zambie et de la République Démocratique du Congo (2) Pour déterminer de la valeur en douane des véhicules d'occasion ; (3) Gestion Electronique du Contentieux ; (4) Pour la gestion des cartes d'entrée aux frontières ; (5) Pour la gestion des statistiques. (6) Par cette signature, l'ARCA et la DGDA se sont engagées à renforcer le contrôle de l'assurance des facultés à l'importation et de l'assurance des responsabilités civiles des propriétés de véhicules terrestres à moteur en circulation internationale.

18e - Mise en place d'un portail d'information commerciale

BASE LEGALE :	Accord sur la Facilitation des Echanges de l'Organisation Mondiale du Commerce
DESCRIPTION :	Conformément à l'article 1 alinéa 1 et 2 de l'accord sur la Facilitation des échanges de l'Organisation Mondiale du Commerce, la RDC doit publier : - Les procédures d'importation, d'exportation et de transit (y compris dans les ports, les aéroports et aux autres points d'entrée) et formulaires et documents requis ; - Le taux de droits appliqués et taxes de toute nature imposée à l'importation ou à l'exportation ; - Les redevances et impositions imposées par les organismes gouvernementaux à l'import, l'export ou en transit ; - Les règles pour la classification ou l'évaluation des produits à des fins douanières ; - Les lois, réglementations et décisions administratives d'application générale relatives aux règles d'origine ; - Les pénalités prévues en cas de non-respect des formalités d'import, d'export ou de transit ; - Les procédures ou parties d'accords conclus avec un ou plusieurs pays concernant l'import, l'export ou le transit. En outre, elle doit mettre à la disposition sur Internet, et y mettra à jour dans la mesure du possible et selon qu'il sera approprié, les renseignements ci-après : - Une description de ses procédures d'importation, d'exportation et de transit, y compris les procédures de recours ou de réexamen, intéressées des démarches pratiques nécessaires aux fins de l'importation, de l'exportation et du transit ; - Les formulaires et documents requis pour l'importation sur, ou l'exportation à partir de son territoire ou pour le transit par son territoire ; - Les coordonnées de ses points d'information. Ce qui justifie la mise en place du portail d'information commerciale au sein du Ministère du Commerce Extérieur.

19e - Mise en place d'un système électronique de traçabilité des produits et documents par la technologie code-A-Barre

BASE LEGALE :	Ordonnance-loi n°23/010 du 13 Mars 2023 portant code du numérique congolais en son Article 142
DESCRIPTION :	Cette technologie offre un moyen à la RDC de se doter des outils nécessaires visant la traçabilité des produits et des échanges commerciaux et la conformité aux normes internationales.

L'analyse des réformes menées dans le domaine du commerce extérieur en République Démocratique du Congo entre 2010 et 2023 met en évidence deux grandes phases. Entre 2010 et 2015, le rythme des réformes est resté limité, oscillant entre une et deux initiatives par an. Cette période correspond à la mise en place des premières mesures de modernisation, telles que le nouveau code des douanes, la réduction des documents exigés ou encore l'institution du guichet unique, mais les efforts demeuraient encore dispersés. En revanche, la période allant de 2017 à 2023 se caractérise par une intensification notable avec dix-sept réformes adoptées, traduisant une volonté politique accrue de transformer et de moderniser le commerce extérieur. Cette accélération répond à la nécessité d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale et de renforcer l'intégration de la RDC dans les dynamiques régionales et internationales, notamment à travers la ZLECAf, la SADC, le COMESA et l'OMC. Ainsi, l'évolution observée révèle un passage d'initiatives ponctuelles à une démarche plus systématique et soutenue de réforme du commerce extérieur.

III.3 - Réformes à mener

Conformément à la feuille de route des mesures et réformes Gouvernementales (2024) relative à l'amélioration du climat des affaires et aux réformes proposées par la Stratégie Nationale de Promotion des Exportations et de Diversification des Marchés (SPED) ainsi que celles du deuxième examen de la politique commerciale de la RDC, les Réformes ci-dessous sont à mener dans le secteur du Commerce Extérieur.

Tableau 11 - Principales réformes à mener dans le domaine du commerce extérieur

N°	Réformes à mener	Descriptions
1.	Ratifier la Convention sur la Facilitation du trafic maritime international (Convention FAL)	Entrée en vigueur en 1967, cette convention vise à simplifier les formalités, les exigences documentaires et les procédures pour le transport des marchandises du pays d'embarquement ou de provenance jusqu'au pays de destination ou pays d'arrivée.
2.	Assainir le cadre légal du secteur du commerce extérieur (2011)	Cet assainissement vise, d'une part, à clarifier les champs de compétence des administrations ainsi que les obligations des opérateurs économiques, et, d'autre part, à harmoniser les dispositions des textes légaux contradictoires régissant le secteur. Il va apporter les innovations telles que : a) La création d'un cadre de concertation avec tous les intervenants dans les activités du Commerce Extérieur ; b) La mise en place d'un comité de coordination et de suivi des accords commerciaux ; c) La prise en charge des différentes réglementations sectorielles relatives au Commerce Extérieur dans les matières concernant le « commerce des services » en accordant la possibilité au Ministre

		ayant le Commerce Extérieur dans ses prérogatives des réguler les opérations touchant aux quatre modes de fournitures ; d) Le renforcement des mécanismes du contrôle des activités du Commerce Extérieur d'une part et propose d'autre part, un régime répressif adapté à l'assainissement du climat des affaires ; e) La définition des mesures incitatives liées à la promotion des exportations ainsi que les mécanismes de protection de l'industrie nationale.
3.	Réviser le cadre réglementaire en rapport avec les perceptions aux postes frontaliers.	Cette réforme consiste à (i) simplifier des procédures et réduction du coût des opérations d'import-export ; (ii) rationaliser des perceptions aux postes frontaliers ; (iii) lutter contre les tracasseries causées par les services étatiques non habilités à prester aux postes frontaliers.
4.	Opérationnaliser le Comité National de la ZLECAf	En vue de permettre une mise en œuvre effective dudit accord dans les Etats membres qu'il a été recommandé de procéder à la mise en place des Comités Nationaux de la ZLECAf, ce qui n'est pas encore le cas pour notre pays.
5.	Faciliter la prise en charge des marchandises à l'importation et à l'exportation	Cette réforme cherche à (i) améliorer la prise en charge des marchandises à l'import et l'export aux fins d'une meilleure saisie de l'assiette fiscale ; et (ii) réduire les délais et les coûts de manutention.
6.	Finaliser l'interconnexion entre le GUICE et tous les services intervenants au Commerce Extérieur (Pré-dédouanement, Dédouanement, Post-dédouanement) et imposer l'obligation de passage par la plateforme électronique de la SEGUCE.	Elle consiste à réduire les délais et procédures d'importation et d'exportation des marchandises, la délivrance papier des documents déjà dématérialisée ; abolir les perceptions illégales pesant sur les coûts et délais ; mettre à la disposition des plus hautes autorités, des statistiques pertinentes et exhaustives sur les coûts d'importation/exportation sur l'ensemble de la RDC ; assainir le cadre légal relatif au commerce transfrontalier ; améliorer la perception des recettes par les administrations ; et respecter le cadre légal relatif aux imports/exports.
7.	Elaborer et promulguer la loi relative à la normalisation et la métrologie légale	Cette forme consiste à mettre en place un cadre légal sur la normalisation et la métrologie
8.	Eriger des postes frontaliers à Arrêt Unique	Elle consiste à (i) réduire les délais et coûts des procédures aux postes frontaliers et (ii) utiliser le logiciel douanier sur l'ensemble du territoire.
9.	Adopter la loi sur le tarif douanier de la Zone de Libre-Echange Continentale (ZLECAf).	Elle cherche à (i) promouvoir l'intégration économique et (ii) augmenter le volume du commerce intra africain.

Source : Feuille de route des mesures et reformes gouvernementales relatives à l'amélioration du climat des affaires en RDC

En dépit des reformes présentées ci-haut, les propositions des reformes par la SPED et l'examen de politique commerciale sont :

- Exonérer totalement les droits et taxes dans les filières prioritaires à haut potentiel de marché pour lesquelles les investissements sont rares ou inexistantes. C'est le cas des filières de diversification des exportations identifiées par la SPED-RDC, le but étant de susciter des investissements qui ne peuvent pas être réalisés autrement ;
- Etendre la durée maximale des avantages fiscaux et douaniers à 10 ans renouvelable une fois aux secteurs d'exportation prioritaires, quel que soit le lieu de leur emplacement, dans les Zones économiques spéciales (ZES) ou non. Le but de cet allongement de la

durée maximale est de rendre ce code incitatif et d'aligner aux meilleures pratiques internationales ;

- Accorder une exonération totale des droits et taxes à l'importation pour les intrants industrielles aux entreprises tournées vers les activités de transformation des produits issus des secteurs prioritaires visant le marché international, quel que soit l'emplacement de l'entreprise, dans le ZES ou non ;
- Inclure les banques dans le champ d'application du code des investissements et leur accorder des avantages fiscaux afin de réduire les risques opérationnels et les inciter dans les actions à long terme visant le financement de l'économie en générale, et du secteur exportateur en particulier. Le code des investissements actuel ne prévoit pas des avantages pour le secteur bancaire.

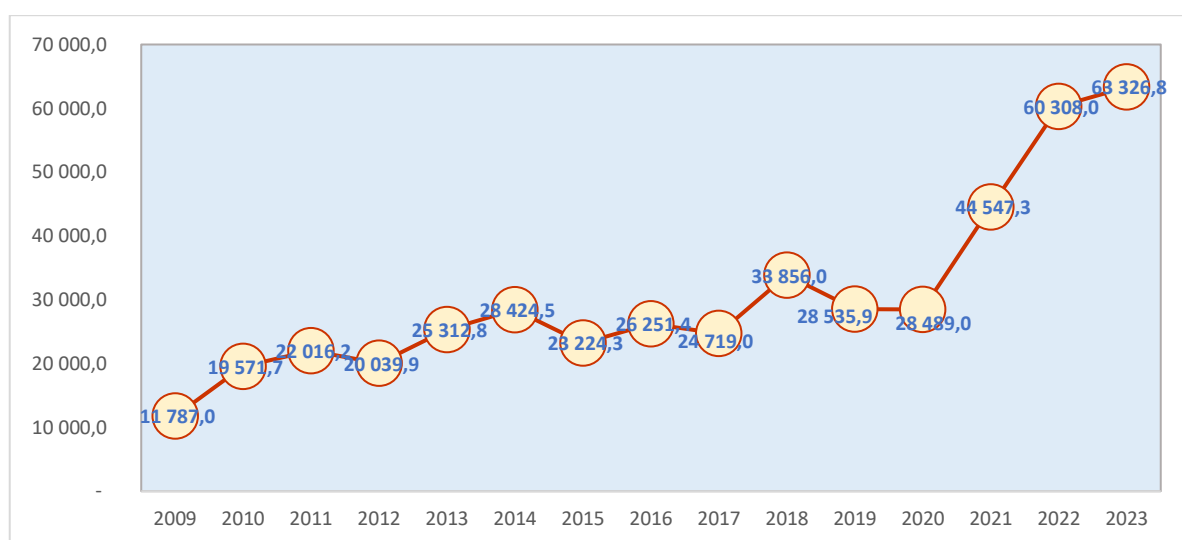
IV - Evolution du commerce extérieur de la RDC après la réforme du Code des douanes

IV.1 - Tendances et structure du commerce extérieur

Comparée à la période 2000-2009, la part du commerce extérieur de la RDC au cours de la période 2010-2023 s'est sensiblement améliorée, dans un contexte marqué par l'entrée en vigueur du nouveau Code des douanes en 2010. Avant cette réforme, le commerce extérieur, bien qu'en forte progression, était caractérisé par des procédures administratives lourdes, une faible mobilisation des recettes et une forte vulnérabilité aux fluctuations des prix internationaux. La décennie 2000-2009 avait ainsi connu une hausse notable des échanges extérieurs, tirée par l'essor du secteur minier, mais cette croissance s'est heurtée à un ralentissement en 2009, en raison de la crise financière mondiale et des faiblesses structurelles de l'appareil commercial.

Après l'entrée en vigueur du Code des douanes, la période 2010-2023 se distingue par une intensification du commerce extérieur de la RDC, soutenue par une série de réformes en termes de modernisation des procédures douanières, de réduction des lenteurs administratives et d'amélioration de la transparence dans la collecte des recettes, dans le but de renforcer la confiance des investisseurs et faciliter l'intégration du pays dans les circuits du commerce international. Ainsi, la valeur du commerce extérieur a fortement augmenté, passant de 11,8 milliards USD en 2009 à 63,3 milliards USD en 2023, soit environ 75 % du PIB, confirmant la place centrale du secteur minier dans les échanges.

Figure 11 - Evolution des échanges commerciaux de la RDC de 2010 à 2023 (e millions USD)



Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2019-2023)

Ce graphique met en évidence deux périodes de forte croissance des échanges extérieurs en RDC. En 2010, le pays a enregistré une expansion spectaculaire de ses échanges extérieurs, en hausse de 66,0 % en 2010, atteignant 19,6 milliards USD contre 11,8 milliards en 2009.

La deuxième période de forte croissance est intervenue en 2021, avec un bond de 56,4 % pour atteindre 44,5 milliards USD, soutenu par la reprise de l'économie mondiale après la crise sanitaire. Cette embellie a permis de réduire le déficit courant, grâce à l'accroissement de

l'excédent du compte des biens, passé de 3,9 % du PIB en 2020 à 7,0 % en 2021 (BCC, 2021), ce qui a contribué à améliorer l'offre de devises sur le marché des changes.

En ce qui concerne l'environnement macroéconomique dans lequel les échanges de la RDC ont évolué, plusieurs constats peuvent être soulevés. Sur le plan international, l'économie mondiale a connu des phases contrastées, avec une croissance moyenne de 6,3 % durant la période sous examen. Elle a d'abord enregistré une reprise progressive après la crise financière de 2008, portée par les pays émergents, avant de connaître une croissance modérée et des instabilités liées à la volatilité des matières premières et aux tensions géopolitiques. La pandémie de COVID-19 en 2020 a provoqué une forte récession, suivie d'une reprise rapide en 2021 grâce aux politiques de relance et au rebond du commerce international. Cependant, les années 2022-2023 ont été marquées par des pressions inflationnistes et les effets de la guerre en Ukraine, qui ont ralenti la croissance mondiale tout en accentuant les incertitudes économiques.

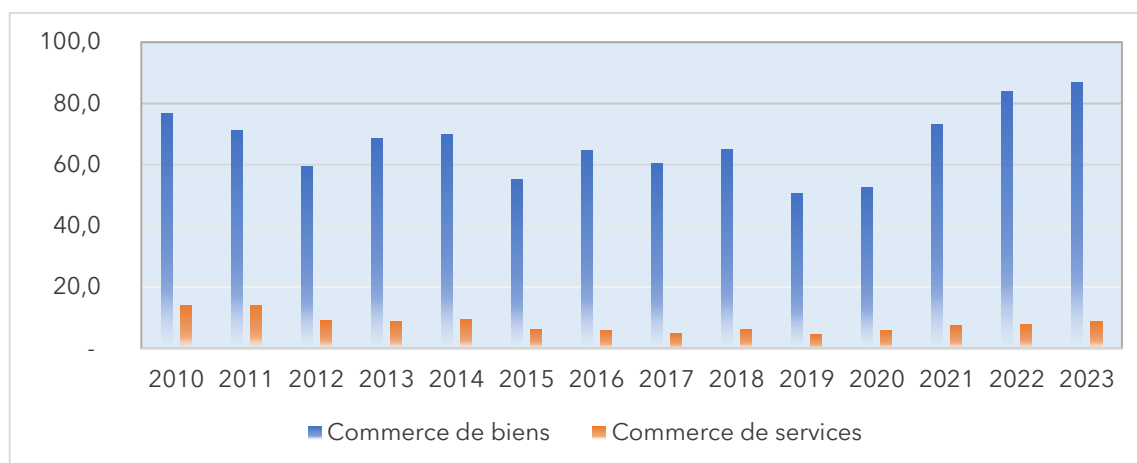
Au niveau interne, l'économie congolaise a connu d'importantes fluctuations caractérisées par des périodes de forte croissance suivies de ralentissements. Depuis 2003, le taux de croissance avait régulièrement dépassé les 5 %, à l'exception de 2009, année marquée par un fléchissement de l'activité économique en raison de la baisse de la demande mondiale. Après avoir ressenti des effets de la crise financière et économique internationale en 2009, l'activité économique intérieure s'est nettement consolidée attestée par une croissance établie à 7,2 % contre 2,8 % l'année précédente, sous l'impulsion notamment de la production minière influencée par l'embellie des cours des matières premières sur le marché mondial.

Depuis cette période, l'économie a maintenu une phase d'expansion continue, avec un PIB moyen de 40,0 milliards USD et une croissance annuelle moyenne de 6,26 %. Néanmoins, certaines années ont marqué des ralentissements : 2016, en raison de la chute des prix des matières premières, et 2020, sous l'effet de la pandémie de COVID-19. Quatre pics de croissance significatifs ont été enregistrés en 2010 (7,1 %), 2014 (9,5 %), 2018 (5,8 %) et 2022 (8,9 %), des niveaux largement supérieurs à la moyenne de 4,9 % observée en Afrique subsaharienne, illustrant le dynamisme relatif de l'économie congolaise.

Cette croissance a été soutenue principalement par le secteur primaire, avec de bonnes performances dans les activités extractives, et dans une moindre mesure par le secteur tertiaire, contribuant respectivement en moyenne à 4,1 et 1,4 point de croissance. Le secteur secondaire, quant à lui, a contribué à hauteur de 0,74 point de croissance. Du côté de la demande, la croissance a été tirée par l'investissement privé et public ainsi que par les exportations, tandis que les pressions inflationnistes ont entraîné une contraction de la consommation privée, pouvant freiner la réduction de la pauvreté. En moyenne, le taux de change s'est déprécié de 8,0 % et l'inflation a accéléré de 12,9 %.

De cette évolution, il ressort que les périodes de forte croissance mondiale et de prix élevés des matières premières ont stimulé les échanges, tandis que les crises financières et sanitaires, les tensions géopolitiques et la forte dépendance aux produits extractifs ont amplifié la vulnérabilité structurelle du commerce extérieur. Néanmoins, celui-ci a montré une certaine résilience, ce qui souligne l'importance de réformes menées, notamment l'instauration du Code des douanes en 2010 et l'institution d'un guichet unique à l'importation et à l'exportation, pour stabiliser, sécuriser et améliorer les flux commerciaux.

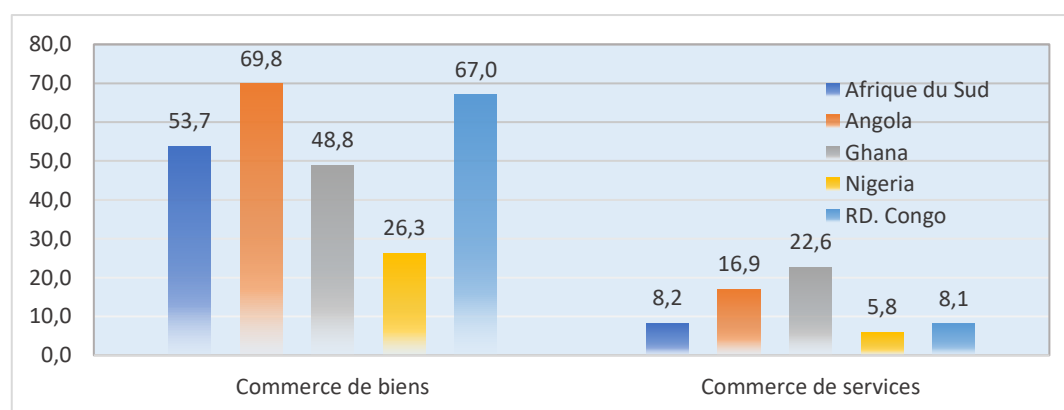
Figure 12 - Tendence des échanges en biens et services de la RDC de 2010 à 2023 (% du PIB)



Source : Calculs basés sur les statistiques issues du Rapport annuel de la Banque Centrale du Congo

En comparaison, la période 2010-2023 se caractérisait par une amplification notable du poids du commerce de biens dans l'économie congolaise. En effet, alors que le commerce des biens représentait en moyenne 39,4 % du PIB entre 2000 et 2009, ce ratio a presque doublé pour s'établir à 64,0 % durant la décennie 2010-2019, avant d'atteindre 74,1 % entre 2020 et 2023. La valeur des échanges de biens a connu une progression spectaculaire, passant de 1,9 milliard USD en 2000 à 9,3 milliards USD en 2009, puis atteignant 21,1 milliards en 2019 et 57,6 milliards USD en 2023, confirmant ainsi la forte dépendance du pays aux exportations minières et aux dynamiques des prix internationaux. Parallèlement, le commerce des services, bien qu'en progression continue, a vu sa part stagner, passant de 8,8 % du PIB dans la première décennie à 8,1 % dans la seconde période. En valeur, il est passé de 375,5 millions USD en 2000 à 2,5 milliards USD en 2009, puis à 2,4 milliards en 2019 et à 5,7 milliards USD en 2023. Ceci révèle une intensification du rôle des biens dans le commerce extérieur congolais, tandis que les services, bien qu'en croissance, restent structurellement marginaux.

Figure 13 - Tendence et moyenne des échanges en biens et services de la RDC avec ceux des référentiels des pays africains de 2010 à 2023 (en % du PIB)



Source : Calculs basés sur les statistiques de la Banque centrale pour la RDC et la Banque mondiale pour les pays référentiels

Le graphique ci-dessus montre que le commerce extérieur de la RDC a connu une évolution significative. La part du commerce de biens dans le PIB est passée de 39,4 % sur la période 2000-2009 à 67,0 % sur la période 2010-2023, enregistrant la plus forte augmentation relative parmi les pays comparés. Cette progression reflète l'intensification des échanges extérieurs et le rôle croissant des exportations minières, notamment après l'entrée en vigueur du Code des

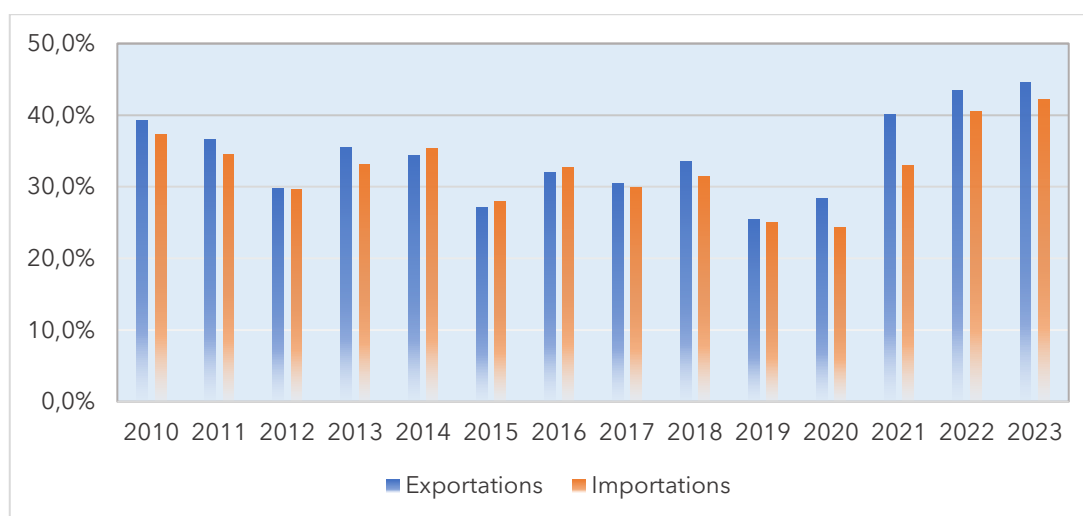
douanes. À titre de comparaison, l'Afrique du Sud a connu une hausse modérée, passant de 43,6 % à 53,7 %, tandis que l'Angola a vu sa part diminuer de 91,4 % à 69,8 %, probablement en raison d'une réorientation économique ou de variations dans le prix du pétrole. Ghana a enregistré une baisse légère, de 68,8 % à 48,8 %, et le Nigeria une diminution plus marquée, de 36,6 % à 26,3 %, suggérant une diversification économique ou une moindre ouverture commerciale relative.

En ce qui concerne le commerce de services, la part de la RDC reste relativement stable, passant légèrement de 8,8 % à 8,1 %, ce qui montre que la croissance des échanges reste fortement concentrée sur les biens. L'Afrique du Sud a également enregistré une légère diminution (8,4 % à 8,2 %), tandis que l'Angola a connu une baisse plus importante (24,8 % à 16,9 %). Ghana se distingue par une augmentation notable, de 18,7 % à 22,6 %, reflétant un développement du secteur des services, alors que le Nigeria a vu sa part diminuer, de 7,3 % à 5,8 %.

Ainsi, la RDC se distingue par la plus forte progression du commerce de biens, illustrant l'effet des réformes menées dans le domaine de commerce et la hausse des exportations extractives. Le commerce de services, en revanche, reste marginal et stable, reflétant une dépendance persistante aux biens exportés et une diversification insuffisante du secteur des services. Comparativement, certains pays comme l'Angola et le Nigeria ont vu leur commerce de biens diminuer, tandis que d'autres, tels que Ghana, ont renforcé leur commerce de services.

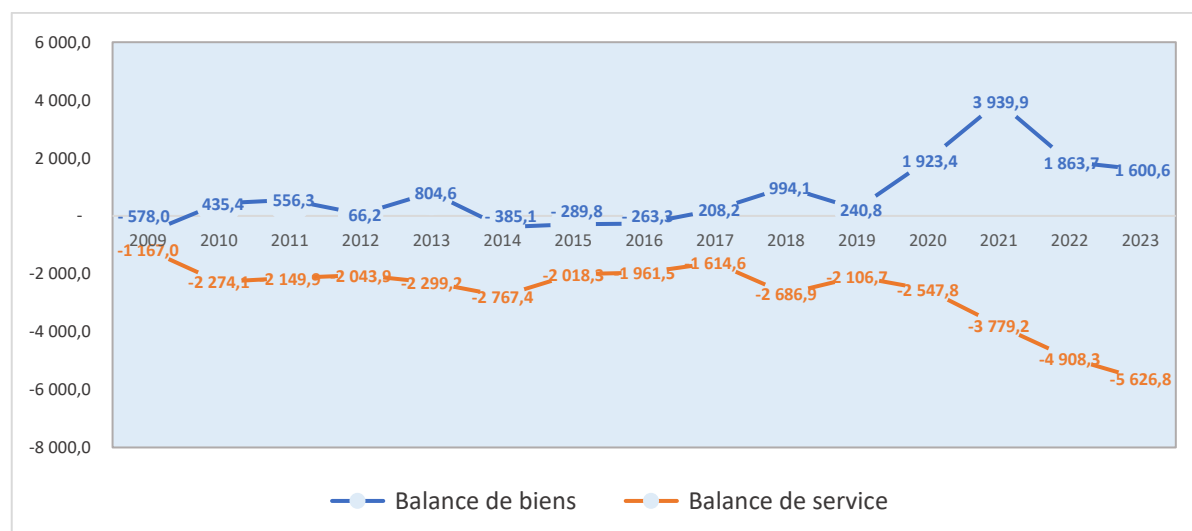
Par ailleurs, le taux de couverture des importations par les exportations de biens en RDC est resté, dans l'ensemble, supérieur à 100 %, à l'exception des années 2014-2016. En moyenne, les exportations de biens ont représenté 34,3 % du PIB, contre 32,6 % pour les importations. En valeur absolue, les exportations sont passées de 8,5 milliards USD en 2010 à 29,6 milliards USD en 2023, atteignant un sommet de 6,9 milliards USD en 2008, tandis que les importations ont augmenté de 8,0 milliards USD en 2010 à 28,0 milliards USD en 2023. La baisse temporaire du taux de couverture entre 2014 et 2016 s'explique par une combinaison de facteurs : la chute ponctuelle des prix des matières premières (notamment le cuivre et le cobalt), l'augmentation temporaire des importations de biens de consommation et d'équipements, ainsi que les perturbations économiques et politiques ayant affecté la production et les exportations.

Figure 14 - Parts des exportations et importations de marchandises au PIB (en pourcentage)



Source : Calculs basés sur les statistiques de la Banque centrale du Congo

Figure 15 - Balance commerciale de la RD. Congo de 2010 à 2023 (en millions USD)



Source : Calculs basés sur les statistiques de la Banque Centrale du Congo

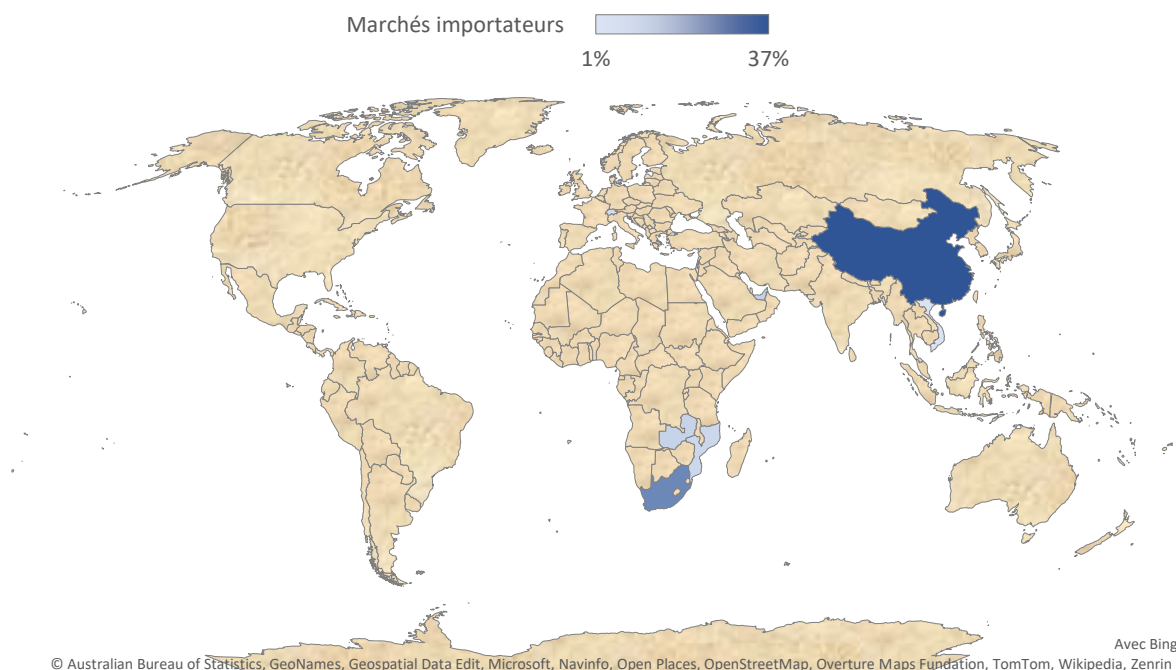
Avant 2010, le commerce extérieur de la RDC se caractérisait par une forte instabilité des balances commerciales. La balance des biens alternait entre déficits et excédents modestes, avec des années déficitaires marquées, notamment entre 2003 et 2006, traduisant la vulnérabilité structurelle du commerce extérieur face aux chocs internationaux. Le déficit persistant de la balance des services, bien que moins important qu'après 2010, reflétait la dépendance de la RDC aux importations de services et l'absence d'un cadre douanier adapté pour sécuriser et réguler les échanges. La chute de la balance des biens en 2009 a mis en évidence la sensibilité du pays aux fluctuations de la demande mondiale et aux crises financières.

Après 2010, les différentes réformes engagées ont profondément transformé la dynamique du commerce extérieur. La balance des biens devient globalement excédentaire et plus stable, avec des pics significatifs en 2011, 2013, 2018 et 2021, reflétant l'impact positif des réformes douanières, la modernisation des procédures et la hausse des exportations minières. En revanche, la balance des services demeure structurellement déficitaire et s'aggrave au fil du temps, atteignant des niveaux très élevés en 2023, en raison de la forte dépendance aux services importés pour les investissements, les infrastructures et la modernisation économique. Ainsi, si le commerce des biens montre une résilience accrue et une meilleure structuration après 2010, la persistance des déficits de services souligne que la RDC reste exposée aux vulnérabilités extérieures et que la diversification économique demeure un enjeu majeur pour renforcer la stabilité et la résilience de son commerce extérieur.

Les principaux marchés importateurs du produit congolais sont dominés par la Chine (37 %) et l'Afrique du Sud (24 %), suivies de la Tanzanie (8 %), des Émirats arabes unis, de Singapour et de la Zambie (5 % chacun). Les autres partenaires tels que le Mozambique (4 %), l'Hong Kong et la Suisse (3 % chacun) ainsi que le Viet Nam (1 %) occupent des parts plus modestes.

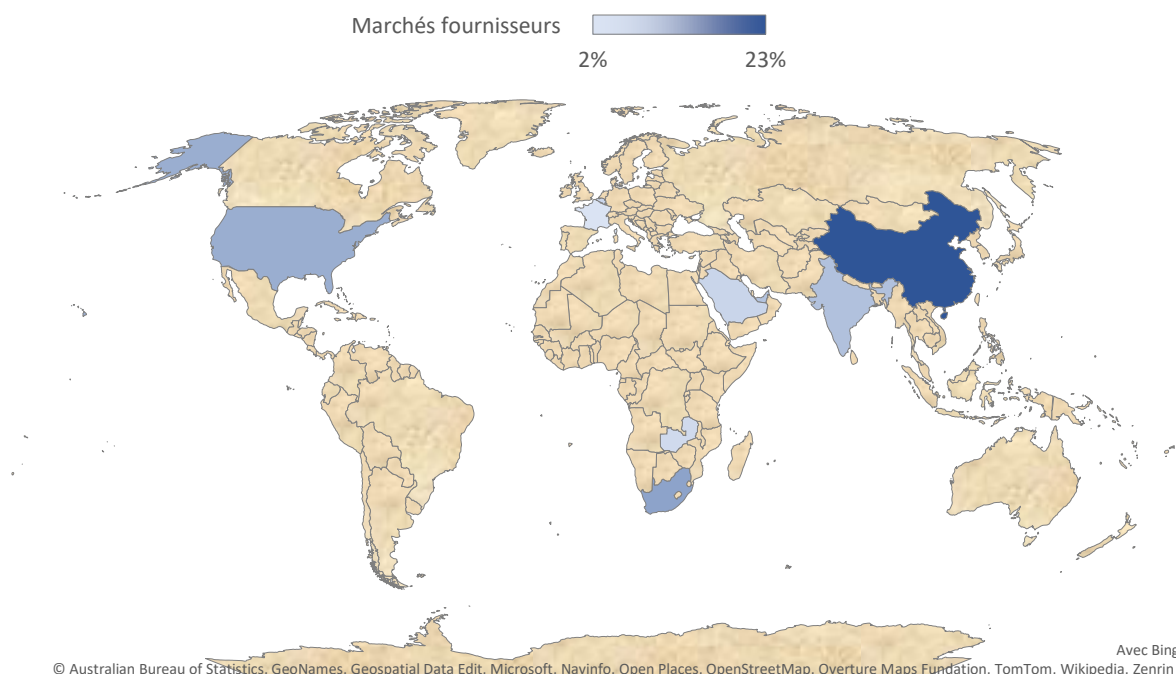
Du côté des marchés fournisseurs des produits importés par la RDC, la Chine reste le principal partenaire, représentant 23 % des importations. Les fournisseurs africains, notamment l'Afrique du Sud, la Zambie et la Tanzanie, contribuent ensemble à hauteur de 17 %, indiquant une certaine dépendance régionale. Les pays européens, comme la Belgique et la France, représentent 6 %, tandis que les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite totalisent 11 %, soulignant l'importance stratégique du Moyen-Orient.

Figure 16 - Principaux marchés importateurs des produits exportés par la RDC (en pourcentage du total des exportations, moyenne de 2015 à 2023)



Source : Données issues des statistiques de UN COMTRADE

Figure 17 - Principaux marchés fournisseurs des produits importés par la RDC (en pourcentage du total des importations, moyenne de 2015 à 2023)



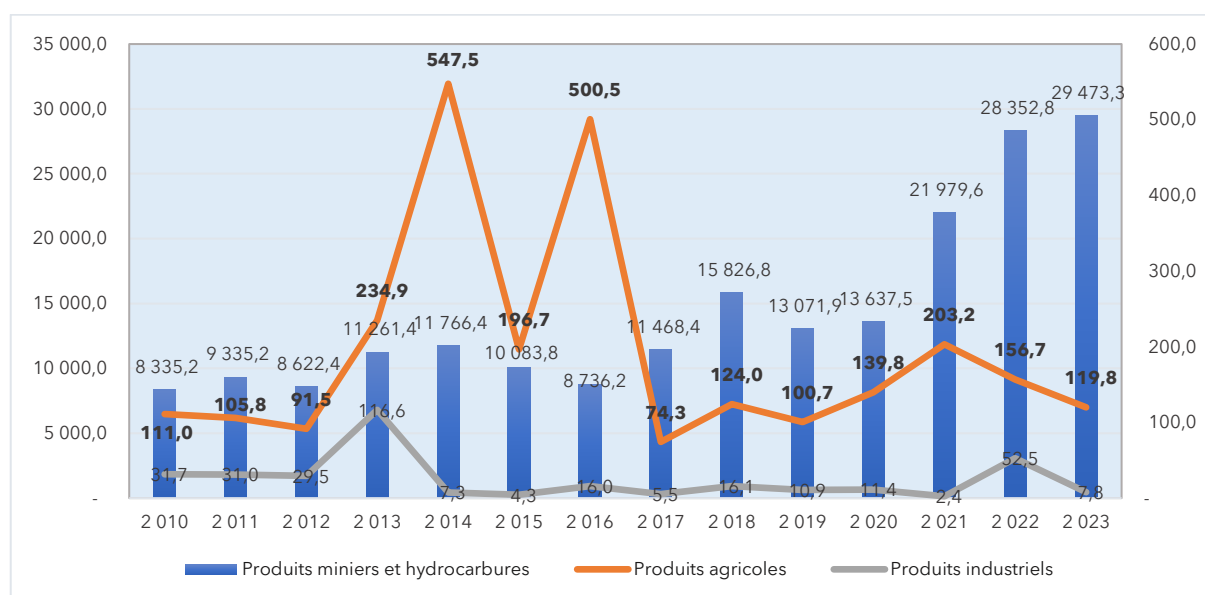
Source : Données issues des statistiques de UN COMTRADE

IV.2 - Tendence des produits d'exportation et d'importation de la RDC

IV.2.1 - Produits d'exportation

La structure des exportations de la RDC entre 2010 et 2023 confirme sa forte dépendance aux produits miniers et hydrocarbures, représentant près de 98 % du total des exportations sur toute la période. En valeur, elles sont passées de 8,3 milliards USD en 2010 à près de 29,5 milliards USD en 2023, traduisant la forte dépendance du pays à l'évolution des cours mondiaux des matières premières. Le tableau ci-dessous illustre cette assertion.

Figure 18 - Evolution des exportations de marchandises par secteur de 2010 à 2023 (en millions de USD)



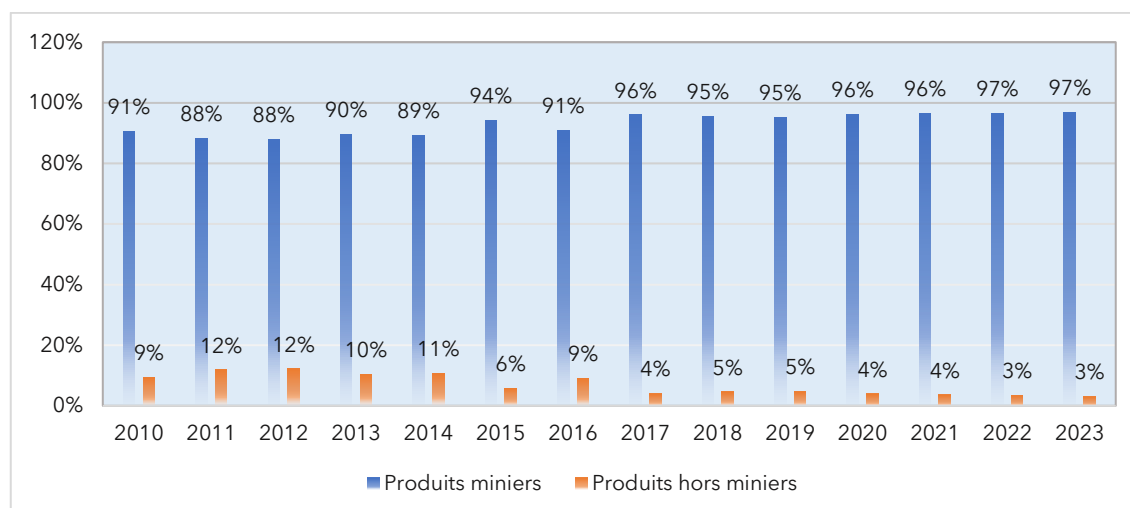
Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2019-2023)

Les produits agricoles, qui occupaient une place relativement importante dans les exportations avant 2010, connaîtront un recul relatif au cours de la période suivante. Après avoir représenté environ 3,1 % du total des exportations, ils affichent une forte volatilité, avec une moyenne de seulement 1,6 % du total. Ainsi, après un creux de 77,3 millions USD en 2009, les exportations agricoles ont culminé à 547,5 millions USD en 2014, avant de se replier à 119,8 millions USD en 2023, confirmant leur contribution limitée dans le commerce extérieur.

Quant aux produits industriels, leur part est restée marginale, autour de 0,4 % du total des exportations. Sur la période 2000-2009, ils sont passés de 1,7 millions USD en 2000 à un maximum de 67,5 millions USD en 2008, avant de se replier à 53,6 millions USD en 2009. Entre 2010 et 2023, leur trajectoire demeure très faible, avec un pic ponctuel de 116,6 millions USD en 2013, suivi d'une chute à seulement 7,8 millions USD en 2023, sans tendance structurelle durable.

Cette évolution met en évidence la concentration persistante des exportations congolaises sur le secteur extractif, malgré quelques poussées ponctuelles dans l'agriculture et une quasi-stagnation du secteur industriel. En comparaison, certains pays africains comme l'Afrique du Sud, le Ghana ou le Nigeria affichent une structure plus diversifiée de leurs exportations, intégrant non seulement les produits miniers et énergétiques, mais aussi des segments industriels et agricoles plus compétitifs, ce qui limite leur vulnérabilité face aux fluctuations des prix des matières premières.

Figure 19 - Structure des exportations de la RD. Congo de 2010 à 2023 (en pourcentage)



Source : Calculs basés sur les statistiques des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2019-2023)

L'analyse comparative entre les deux périodes met en évidence une concentration croissante des exportations congolaises autour des produits miniers. Entre 2000 et 2009, les exportations de ce secteur représentaient en moyenne 79 % du total, contre 21 % pour les produits hors miniers. Sur la période, elles sont passées de 754,1 millions USD en 2000 à 3,8 milliards USD en 2009, avec une moyenne annuelle estimée à 2,4 milliards USD. Les exportations hors minières, bien que marginales, affichaient une moyenne de 527,2 millions USD et représentaient encore une part significative du total des exportations (21 %).

Au cours de la période 2010-2023, cette tendance s'est accentuée. Les exportations minières sont passées de 7,7 milliards USD en 2010 à près de 28,7 milliards USD en 2023, atteignant une moyenne annuelle de 13,8 milliards USD, soit environ 93 % du total des exportations. Cette performance s'explique par la hausse des volumes exportés et la dynamique des cours mondiaux des matières premières, notamment le cuivre et le cobalt. En revanche, les exportations hors minières se sont avérées quasi-stagnantes, avec une moyenne de 860 millions USD, marquées par une forte volatilité et un recul relatif de leur poids dans le commerce extérieur. Leur part est passée de 21 % en 2000-2009 à seulement 7 % en 2010-2023.

Cette situation confirme la concentration persistante et même accentuée des exportations congolaises autour du secteur extractif, au détriment d'une véritable diversification économique.

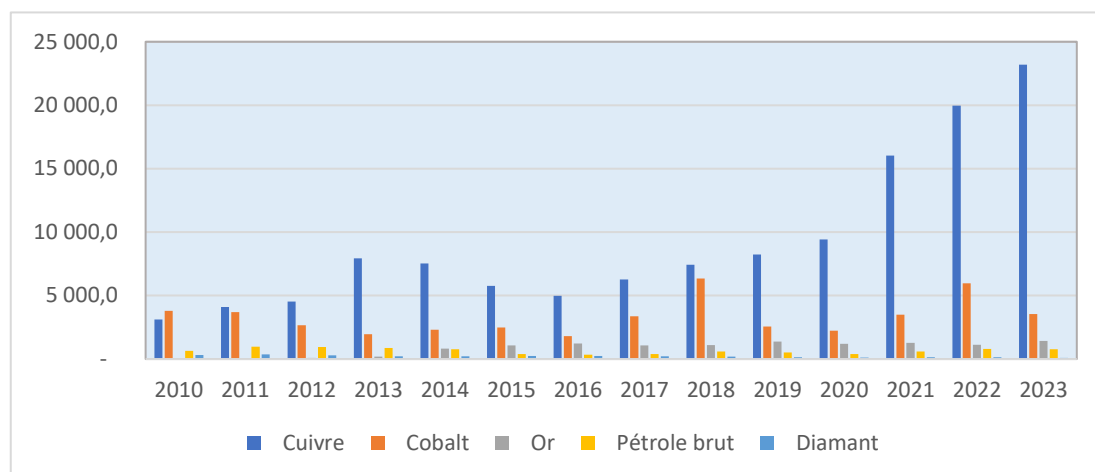
Situation des produits miniers et hydrocarbures

Tableau 12 - Principaux produits miniers et hydrocarbures des exportations de la RDC de 2010 à 2023 (en millions de USD)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cuivre	3 107	4 103	4 531	7 938	7 531	5 762	4 983	6 273	7 436	8 227	9 412	16 024	19 977	23 198
Cobalt	3 794	3 693	2 661	1 964	2 302	2 485	1 807	3 369	6 351	2 562	2 245	3 501	5 977	3 559
Or	6	10	103	185	816	1 072	1 220	1 087	1 101	1 387	1 202	1 268	1 124	1 427
Pétrole brut	656	983	946	867	770	403	332	383	597	509	387	595	787	776
Diamant	311	365	293	207	228	254	247	207	189	146	113	138	139	78

Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2019-2023)

Figure 20 - Principaux produits miniers et hydrocarbures des exportations de la RDC de 2010 à 2023 (en millions de USD)



Source : Calculs basés sur les statistiques des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2019-2023)

Les figures ci-dessus illustrent les cinq produits les plus importants des exportations de la RDC dont le cuivre, le cobalt, l'or, le pétrole et le diamant.

Ayant une croissance modeste avant 2010, l'exportation du cuivre connaîtra une expansion spectaculaire, passant de 3,1 milliards USD en 2010 à 23,2 milliards USD en 2023, soutenue par l'augmentation des volumes de production et la hausse des cours mondiaux. Le cobalt, par contre, important avant 2010 à des niveaux inférieurs à 1 milliard USD, verra ses exportations se situer entre 2 et 6 milliards USD après 2010, avec un pic en 2018 à 6,35 milliards USD, tout en restant sensible à la volatilité des prix internationaux. Le diamant qui dominait les exportations avant 2010, décline fortement par la suite, passant de 311 millions USD en 2010 à moins de 80 millions USD en 2023, laissant la place au cuivre et au cobalt. L'or, marginal auparavant, deviendra progressivement un acteur significatif, passant de 6 millions USD à 1,4 milliard USD en 2023, tandis que le pétrole brut, important avant 2010, continue d'être exporté mais de manière minoritaire, oscillant entre 300 et 900 millions USD par an.

En outre, la cassitérite et le coltan, relativement secondaires avant 2010, connaissent des évolutions ponctuelles après cette date, mais leur contribution reste limitée, tandis que le zinc, important avant 2010, a connu une évolution moyenne d'exportation de seulement 23,5 millions USD, oscillant entre 20 et 41,5 millions USD par an.

Situation des produits agricoles

Tableau 13 - Principaux produits agricoles des exportations de la RDC de 2010 à 2023 (en millions de USD)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Café	46,7	31,4	18,5	51,1	246,2	31,0	41,8	27,0	24,7	25,8	27,0	40,0	51,8	58,7
Bois	64,3	65,2	66,8	85,4	45,6	102,6	401,1	32,0	57,0	27,7	32,9	31,5	72,3	6,1
Cacao	-	0,2	0,1	7,3	17,4	43,7	44,8	11,1	24,9	24,5	60,6	118,6	13,6	50,3

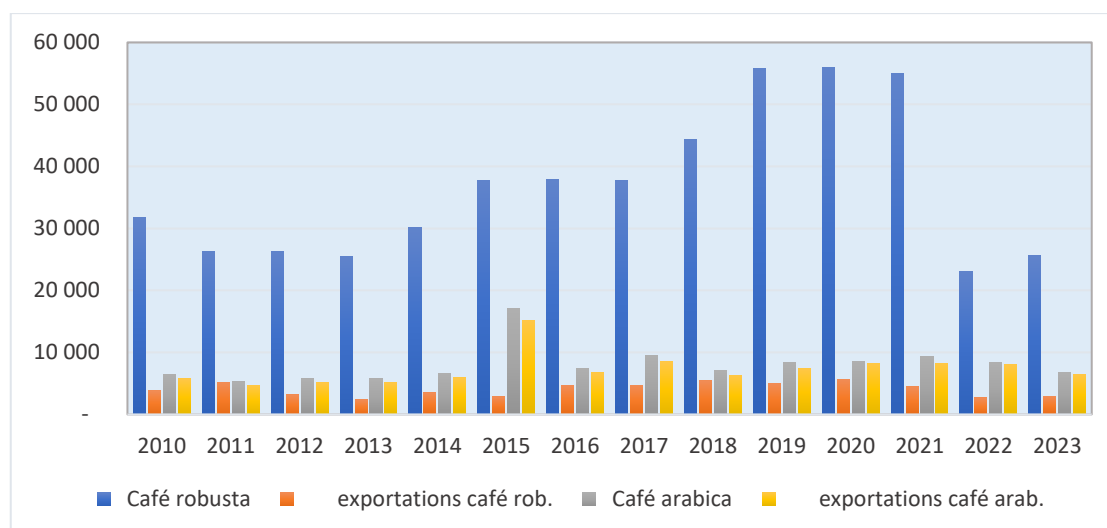
Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2019-2023)

Ces chiffres démontrent que dans le secteur agricole, le café, le cacao et le bois ont été les trois produits les plus importants, avec des évolutions significatives au cours de la période. Le café, qui avait atteint 178 millions USD en 2008, reste présent mais à un niveau beaucoup plus faible, oscillant entre 25 et 60 millions USD par an. Cette dynamique s'explique à la fois par l'évolution des cours mondiaux et des volumes exportés, sous impulsion du café arabica

confirmant sa place prépondérante dans les exportations agricoles de la RDC durant cette période.

Le prix du café arabica, vendu à 163,3 Cts/lb en 2010, a atteint 215,1 Cts/lb en 2022 sur le marché de New York, avant de reculer à 172,1 Cts/lb l'année suivante, entraînant une baisse des recettes d'exportation. Le café robusta, quant à lui, a également progressé, passant de 1 549,6 USD/tonne en 2010 à 2 442,8 USD/tonne en 2023 sur le marché de Londres.

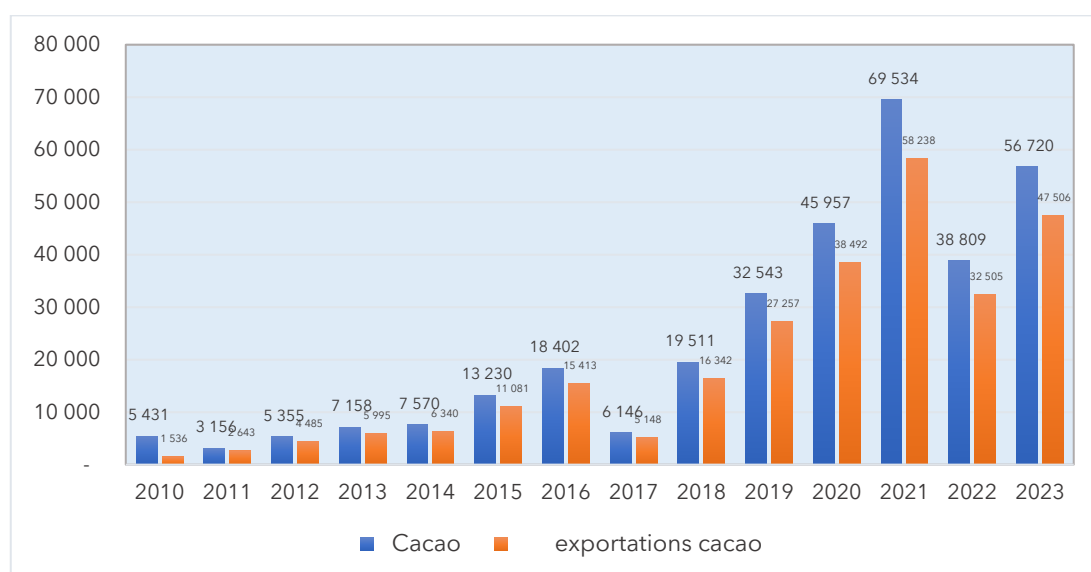
Figure 21 - Evolution de la quantité produite et exportée du café de 2010 à 2023 (en tonnes)



Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2019-2023)

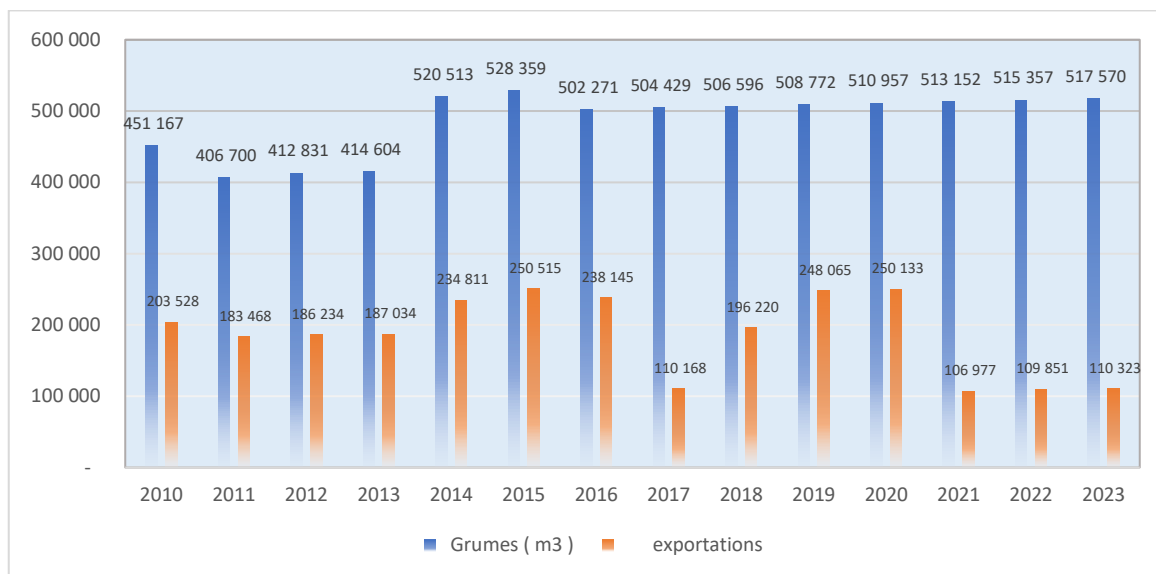
En ce qui concerne le cacao, quasi inexistant avant 2010, émerge après cette période avec des valeurs très variables, allant de 7,3 millions USD en 2013 à 118,6 millions USD en 2021, avant de s'établir à 50,3 millions USD en 2023. Son cours s'est accru, passant de 2 928,0 USD/tonne en 2010 à 3 238,1 USD la tonne en 2023 sur le marché de New York.

Figure 22 - Evolution de la quantité produite et exportée du cacao de 2010 à 2023 (en tonnes)



Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2019-2023)

Figure 23 - Evolution comparée de la quantité produite et exportée du bois de 2010 à 2023 (en tonnes)



Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2019-2023)

Le bois dont l'exportation était stable avant 2010, deviendra volatil après, avec un pic exceptionnel en 2016 évalué à 401,1 millions USD suivi d'une forte baisse à 6,1 millions USD en 2023. Cette évolution a été fortement influencée par l'exportation de bois grume compte tenu du renchérissement de son cours sur le marché mondial. Il a été volatile, passant de 340 USD/m3 en 2010 jusqu'à atteindre deux pics en 2018 et 2022 de 461 USD/m3, avant de redescendre à 278,8 USD/m3 en 2023. Par contre, le cours du bois dur scié a progressé de 12,4 %, se fixant à 667,7 USD le m3 en 2023.

Les autres cultures, telles que le caoutchouc, le quinquina ou le thé, sont restées marginales mais connaîtront quelques progressions notables. Le Caoutchouc, autrefois inexistant dans le panier d'exportation des produits agricoles, a atteint 238,2 millions en 2014.

Situation des produits industriels

Quant à cette catégorie, leur contribution faible et relativement constante avant 2010, est restée marginale après cette période, avec seulement quelques exceptions comme le ciment ou les produits divers atteignant 52 millions USD en 2022.

En comparaison, avant 2010, les exportations congolaises étaient diversifiées, dominées par le diamant, le pétrole et certains produits agricoles comme le café. Après 2010, la structure se concentre fortement sur le cuivre et le cobalt, qui représentent à eux seuls plus de 80 % du total des exportations, tandis que les autres produits stagnent ou déclinent en importance relative, accentuant la dépendance de la RDC au secteur extractif.

IV.2.2 - Produits d'importation

Entre 2010 et 2023, les importations congolaises ont connu une expansion beaucoup plus rapide et parfois très volatile, passant de 4,9 milliards USD en 2000 à un pic de 28 milliards en 2023. Bien que la tendance générale soit à la hausse, on observe quelques contractions, notamment en 2012 (3 %), 2015 (17 %), 2017 (7 %), 2019 (14 %) et 2020 (8 %). La croissance la plus marquée des importations s'est produite au cours des années 2021-2022, respectivement de 54 % et 46 %. Les biens d'équipement et de consommation ont été les produits les plus

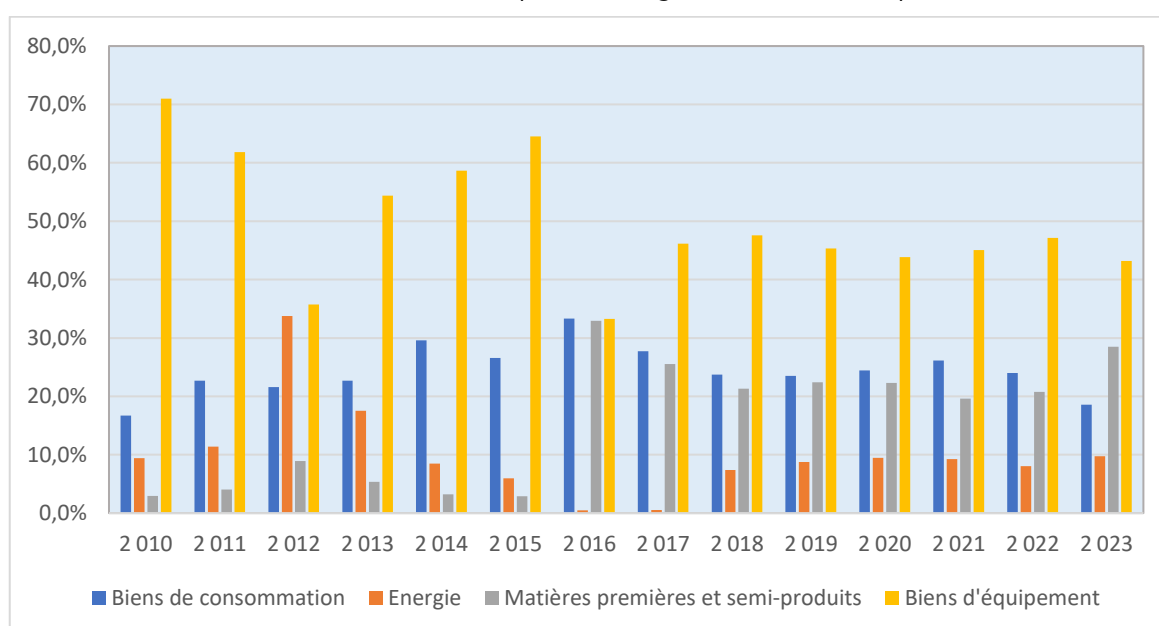
importés en RDC durant cette période. Les biens de consommation ont augmenté de manière significative, culminant à 6 405,1 millions USD en 2022, traduisant une demande intérieure croissante et la diversification des produits importés. Les importations d'énergie ont également progressé, atteignant 2 732,9 millions USD en 2023, mais avec des variations importantes, notamment un pic marqué en 2012 (2 929,8 millions USD) contre un creux en 2016 (56,5 millions USD). Les matières premières et semi-produits ont connu des hausses importantes, en particulier à partir de 2016, reflétant des investissements industriels accrus. Enfin, les biens d'équipement ont connu la croissance la plus spectaculaire de toutes les catégories, passant de 5 709,7 millions USD en 2010 à 12 089,1 millions USD en 2023, illustrant l'intensification des investissements dans les infrastructures et les projets industriels.

Tableau 14 - Produits d'importation par groupe d'utilisations de 2010 à 2023 (en millions USD)

	Biens de consommation	Energie	Matières premières et semi-produits	Biens d'équipement
2010	1 342,4	755,1	235,3	5 709,7
2011	2 024,0	1 016,9	360,8	5 513,9
2012	1 871,5	2 929,8	775,4	3 100,4
2013	2 452,9	1 896,3	582,0	5 877,2
2014	3 758,8	1 081,1	411,3	7 455,1
2015	2 811,9	632,0	305,8	6 824,9
2016	4 050,6	56,5	3 998,4	4 043,3
2017	3 144,1	62,2	2 898,5	5 235,2
2018	3 555,2	1 108,6	3 187,6	7 121,2
2019	3 042,5	1 134,1	2 900,7	5 865,4
2020	2 898,9	1 121,4	2 644,2	5 200,9
2021	4 768,0	1 685,4	3 576,0	8 216,0
2022	6 405,1	2 153,4	5 550,0	12 589,8
2023	5 206,1	2 732,9	7 972,2	12 089,1

Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2019-2023)

Figure 24 - Répartition des paiements d'importations de marchandises par groupe d'utilisations (en pourcentage du total des importations)



Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo

Tableau 15 - Cinq principaux produits exportés et importés par la RDC (en millions de dollars américains, moyenne 2010-2023)

Exportations				Importations			
Secteur	Produit	Valeur	%	Secteur	Produit	Valeur	%
Produits d'extraction	Cuivre	9 178,7	62,7	Manufacturier	Machines pour industries spécialisées	3 192,7	23,2
Produits d'extraction	Cobalt	3 304,8	22,6	Agricole	Alimentation	1 444,8	10,5
Produits d'extraction	Or	857,7	5,9	Manufacturier	Autres instruments et appareils	1 260,8	9,2
Produits d'extraction	Pétrole brut	642,2	4,4	Manufacturier	Véhicules routiers non domestiques	991,8	7,2
Produits d'extraction	Diamant	208,3	1,5	Produits d'extraction	Métalliques (10)	966,2	7,0

Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2019-2023)

IV.3 - Comparaison des Exportations de la RDC à celles d'un référentiel des pays africains

La comparaison des exportations de la RDC avec celles de certains pays africains met en évidence des écarts notables sur l'évolution du commerce au fil du temps. Elle témoigne le rôle grandissant de la RDC dans le commerce africain, même si ses exportations restent encore très inférieures à celles des grands exportateurs que sont l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Angola.

Tableau 16 - Comparaison des Exportations de biens de la RDC à celles d'un référentiel des pays africains, moyenne 2010-2023 (en millions \$US courants)

Pays	Exportation	Importation	Balance	PIB (US courants)	Export/PIB	Part mondiale
South Africa	97 305,4	112 938,1	(15 632,7)	391 776,0	24,84%	0,12%
Nigeria	68 584,4	48 050,2	20 534,2	444 549,3	15,43%	0,08%
Angola	45 384,0	17 692,5	27 691,5	90 251,9	50,29%	0,05%
RD. Congo	14 830,9	13 995,6	835,3	42 422,8	34,96%	0,02%
Ghana	13 596,4	14 070,6	(474,2)	59 706,9	22,77%	0,02%

Source : Données des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo pour la RDC et de la Banque mondiale pour les pays référentiel

Comparée à la période 2000-2009, les échanges commerciaux des principales économies africaines avaient fortement progressé entre 2010 et 2023. L'Afrique du Sud a presque doublé ses exportations (49,4 à 97,3 milliards USD) tout en creusant son déficit commercial, tandis que le Nigeria et l'Angola, dominés par le pétrole, avaient consolidé leurs excédents malgré une légère baisse du rapport exportations/PIB. La RDC et le Ghana ont affiché les croissances relatives les plus marquées, leurs exportations ayant été multipliées respectivement par quatre et par plus de trois, avec une part mondiale passée de 0,01% à 0,02 %.

Toutefois, cette dynamique s'était accompagnée d'une hausse rapide des importations, surtout en RDC et au Ghana, ce qui limitait l'amélioration de leur balance. Globalement, la période récente révélait un approfondissement de l'ouverture commerciale, une diversification contrastée selon les pays et une vulnérabilité persistante liée à la dépendance aux matières premières.

V - Evaluation des principales réformes engagées

N°	Réformes	Effets sur le climat des affaires	Obstacles	Propositions
01	Instauration du nouveau code des douanes	- Modernisation et simplification des procédures douanières ; - Renforcement des mesures de lutte contre la fraude et la contrefaçon ; - Valorisation de commerce extérieur de la RDC.	- Faible efficacité des acteurs dans la mise en œuvre des mesures d'application du Code des douanes.	- Renforcer les compétences techniques des acteurs ; - Améliorer la coordination interinstitutionnelle ; - Disposer des moyens logistiques et technologiques adaptés.
02	Création du Guichet Unique Intégral du commerce extérieur	- Dématérialisation des documents et des procédures douanières ; - Couverture totale en Pré-dédouanement ; - Couverture Logistique nécessaire à l'import-Export maritime, l'import terrestre, l'import aérien et l'import ferroviaire ; - Réduction de temps de traitement des dossiers du pré-dédouanement, de 7 jours à 1 jours, voire moins ; - Réduction de délais de passage au cordon douanier, de 45 à 7 jours maximum ; - Diminution des coûts liés à l'import ; - Amélioration de la conformité et qualité des importations ; - Instauration du système d'intégration des informations liées à l'import, export et transit directement dans la plateforme et dans le SYDONIA.	- Persistance de la perception illégale par des services non habilités ; - Difficulté d'acceptation du GUICE comme guichet unique intégral comme point d'entrée / sortie unique ; - Concessionnaires absents dans certains postes frontaliers ; - Infrastructures aéroportuaires vétustes.	- Identifier et résorber les goulots d'étranglement dans toutes les administrations afin d'intégrer celles qui n'opèrent pas ou partiellement dans le GUICE et procédure « end-to-end » ; - Renforcer l'interopérabilité - Finaliser la dématérialisation des documents et des procédures douanières - Simplifier et harmoniser les procédures dans le commerce transfrontalier
03	Institution du manuel des procédures transitoires harmonisées au Guichet unique à l'importation et à l'exportation	- Rapidité dans l'opération import-export - Élimination des doublons administratifs	- Résistance de certaines administrations - Manque d'infrastructures adéquates (connexion, équipements, serveurs, etc.)	- Mettre en place un cadre permanent de collaboration entre services - Renforcer la connexion et les infrastructures de support

04	Simplification et harmonisation des procédures dans le commerce transfrontalier par le recours à l'outil informatique par tous les intervenants aux opérations de dédouanement	- Développement du commerce transfrontalier ; - Augmentation des recettes fiscales ; - Amélioration de l'image de la RDC auprès de partenaires commerciaux ; - Baisse de coût logistique et administratif - Diminution du nombre d'étapes et des documents papier ; - Dématérialisation des formulaires (Une seule soumission électronique en lieu et place de dépôts multiples) - Harmonisation des procédures ; - Accélération de dédouanement ; - Transparence et traçabilité	- Coupures intempestives du réseau informatique ; - Manque d'infrastructures informatiques ; - Résistance des certains agents habitués à l'ancien système ; - Coût d'accès à la plateforme pour les petits opérateurs et transitaires ; - Problèmes de coordination interinstitutionnelle (intégration incomplète des systèmes de certains services)	- Suivre et publier les indicateurs de performance ; - Etendre le GUICE à tous les postes frontaliers
05	Instauration du code des accises et ses mesures d'application	- Transparence et prévisibilité ; - Réduction de fraude et contrefaçon grâce au marquage officiel et le paiement électronique ; - Augmentation des recettes publiques ; - Protection des entreprises et des consommateurs ; - Renforcement de la compétitivité ; - Digitalisation et simplification des procédures	- Faible infrastructure pour le paiement électronique et le suivi de marquage fiscal dans certaines provinces	- Déployer progressivement le paiement électronique et le suivi des marquages dans toutes les provinces ; - Développer les contrôles automatisés et les audits numériques pour détecter les fraudes
06	Ratification de l'Accord sur la facilitation des Echanges Commerciaux	- Réduction des coûts et délais ; - Amélioration de la transparence ; - Augmentation des investissements ; - Renforcement de la compétitivité des entreprises congolaises ; - Intégration accrue dans le commerce mondial ; - Appui technique de l'OMC.	- Résistance au changement des agents habitués aux procédures manuelles et opérateurs peu formés aux systèmes numériques ; - Faible sensibilisation des PME ; - Multiplicité des agences (DGDA, BIVAC, banques, commerce) avec des procédures non intégrées.	- Sensibiliser et former les PME et opérateurs - Harmoniser les procédures entre agences ; - Mettre en œuvre un cadre national de coordination des réformes AFE
07	Poursuite et finalisation d'interconnexion entre le GUICE et tous les services	- Amélioration de la transparence ; - Réduction des délais et des coûts des opérations ;	- Insuffisance d'infrastructures informatiques et de connectivité ;	- Renforcer et améliorer les infrastructures technologiques ;

	intervenants au Commerce Extérieur	- Facilitation du commerce extérieur ; - Amélioration de la gouvernance économique ; - Attraction des investissements directs ; - Renforcement de la conformité internationale.	- Hétérogénéité des systèmes informatiques des institutions (chaque organisme utilise souvent son propre logiciel (SYDONIA World pour la DGDA, SIGMAT, logiciels bancaires, etc. Parfois incompatible entre eux, l'absence des normes techniques commune ou protocole d'échange standardisé qui ralentit l'interopérabilité) - Cadre juridique et réglementaire incomplet ; - Résistances institutionnelles et manque de coordination ; - Insuffisance de formation et de compétences numériques ; - Problématique de cyber sécurité et de confiance numérique.	- Harmoniser les systèmes informatiques ; - Renforcer le cadre juridique et institutionnel ; - Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des indicateurs de performance ; - Renforcer la sécurité et la confiance numérique.
08	Mise en place de la FERl et FERE (Fiche Electronique de Renseignement à l'Importation	- Facilitation de la prise en charge des marchandises à l'importation ; - Traçabilité et suivi du fret maritime ; - Disponibilité des informations sur le transport maritime commercial ; - Mise en place des procédures administratives et douanières plus efficaces ; - Statistiques fiables.	- Résistances institutionnelles liées au partage des données ; - Problèmes techniques lors de la liaison entre FERl et FERE et le système douaniers (SYDONIA et GUICE)	- Renforcer le partenariat entre le commerce extérieur et l'OGEFREM au travers de la redynamisation des différents comités nationaux institués au sein de l'OGEFREM ; - Généraliser la délivrance de la FERl et de la FERE sur tous les corridors commerciaux (ports, routes et fleuves) - Intégrer la FERl et la FERE au GUICE pour un traitement 100% dématérialisé ; - Renforcer les contrôles automatiques via les codes QR, authentification numérique pour éviter les falsifications.

09	Erection des Postes Frontaliers à Arrêt Unique (PFAU)	- Réduction du temps de passage à la frontière ; - Diminution du coût de transport et de transit ; - Fluidité accrue des échanges commerciaux entre la RDC et ses voisins ; - Amélioration du climat des affaires et de la compétitivité régionale ; - Elimination des services non accrédités aux frontières.	- Problème logistique et sécuritaire dans la partie EST du pays ; - Manque de coordination bilatérale sur les procédures et responsabilités.	- Finaliser les accords bilatéraux entre la RDC et ses voisins ; - Moderniser les postes frontaliers ; - Interconnecter GUICE/SYDONIA avec ceux des pays voisins ; - Former les agents à la gestion conjointe et à l'utilisation du système à arrêt unique ; - Étendre le PFAU à d'autres postes prioritaires (Goma-Gisenyi, Matadi-Angola, etc.)
010	Régime Commercial (RECOS) Simplifié	- Consolidation de la paix à travers les échanges commerciaux ; - Réduction des coûts et de temps des opérations pour les petits commerçants ; - Diminution du commerce informel ; - Renforcement de la sécurité et de la traçabilité des transactions	- Résistance de certains agents ; - Manque d'infrastructures adaptées ; - Faible sensibilisation des commerçants au fonctionnement du RECOS ; - Poursuite des perceptions illégales.	- Renforcer la vulgarisation ; - Mettre à jour la liste des produits éligibles et assurer sa publication ; - Étendre le RECOS à d'autres postes frontaliers ; - Renforcer le mécanisme de contrôle conjoint entre l'administration douanière de la RDC et celle des pays voisins afin de lutter contre le transbordement illégal.
011	Limitation des services publics habilités à exercer aux postes frontaliers	- Fluidité du trafic des marchandises et des personnes ; - Réduction du temps de mainlevée ; - Meilleures traçabilités des interventions publiques ; - Mettre fin à la tracasserie aux frontières.	- Multiplicité des services publics ; - Faible application de l'article 4 du Décret qui prévoit des sanctions.	- Mettre un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'exécution du décret N°036/2002 du 28 mars 2002 portant désignation des services et organismes publics habilités à exercer aux frontières de la République Démocratique du Congo ; - Clarifier les mandats des services habilités afin d'éviter tout chevauchement ou conflit de compétence ; - Coordination interministérielle pour la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté.

VI - Rapport d'activités du Ministère du commerce extérieur (Juin 2024 à Juin 2025)

VI.1 - Actions menées

Au cours de la période sous revue, les actions menées par le Ministre du Commerce Extérieur se sont articulées autour de plusieurs axes stratégiques visant à améliorer la performance du commerce extérieur, renforcer l'intégration régionale et protéger l'économie nationale. Ils concernent :

- La diplomatie économique, la coopération commerciale et l'intégration régionale ;
- Le contrôle des activités d'import-export-transit et facilitation du commerce international ;
- La promotion des exportations et diversification des marchés ;
- La régulation des importations et sauvegarde de l'industrie locale ;
- La protection du consommateur congolais et défense de la souveraineté de l'économie nationale ;
- L'activité en Conseil des Ministres et exercice de la tutelle sur les services et établissements publics de notre ressort ;
- La ré visitation et harmonisation du cadre juridique du secteur du commerce extérieur.

1. Diplomatie économique, coopération commerciale et intégration régionale

- Renforcement des relations avec les institutions internationales du commerce, notamment l'OMC, la CNUCED et l'ITC, à travers des contacts stratégiques et des séances de travail.
- Engagement dans le processus de ratification des accords de l'OMC relatifs à la facilitation des échanges (AFE) et aux subventions à la pêche.
- Participation active aux réunions institutionnelles et techniques des Communautés Économiques Régionales (COMESA, EAC, SADC, CEEAC).
- Déploiement d'une diplomatie économique dynamique à travers des missions et participation active à des sommets, forums et foires internationales en Europe (Espagne, Allemagne, Belgique, Suisse et Royaume-Uni), en Amérique (États-Unis d'Amérique), en Asie (Chine, Émirats Arabes Unis et Japon) et en Afrique (Maroc, Éthiopie, Tanzanie, Zambie et Burundi).
- Participation aux 14ème et 15ème réunions des Conseils des Ministres du Commerce de la ZLECAf, tenues respectivement à Zanzibar (du 25 au 26 juin 2024) et à Addis-Abeba (novembre 2024).
- Présentation de la candidature de la RDC à 3 actions importantes planifiées par la ZLECAf : (i) demande de tenue de la 16ème réunion du Conseil des Ministres ZLECAf à Kinshasa, (ii) demande d'organisation du forum ZLECAf du secteur privé à Kinshasa, (iii) demande d'installation à Kinshasa du bureau du Système Panafricain des Paiements et de Règlement (PAPSS).
- Participation active au Forum AGOA 2024 à Washington aux termes des négociations entre pays candidats à l'organisation de ce Forum : RDC, Nigeria, Iles Maurice, Togo et

Rwanda, ainsi que des actions de plaidoyer pour le renouvellement de l'AGOA et la promotion des opportunités d'investissement en RDC.

- Participation aux travaux du Forum de Coopération Afrique-Chine (FOCAC 2024) du 5 au 6 juillet 2024 à Pékin et présentation des perspectives congolaises dans le cadre de l'Initiative « Ceinture et Route ».
- Défense des intérêts des exportateurs agricoles congolais face aux exigences européennes liées à la réglementation « zéro déforestation », notamment pour le café et le cacao.

2. Contrôle des activités d'import-export-transit et facilitation du commerce international

- Visite d'inspection de certains postes frontaliers tels que Lufu (Kongo-Central), Beach Ngobila (Kinshasa)... et, par voie de délégation, à Matadi dans la province du Kongo-Central, Kasumbalesa (Haut-Katanga) et Mahagi (Ituri) ;
- Tenue d'une réunion bilatérale RDC-Zambie à Lubumbashi dans la province du Haut-Katanga à la suite de la fermeture unilatérale de la frontière par la Zambie pour le rétablissement et la normalisation des échanges transfrontaliers ;
- Signature de deux actes réglementaires majeurs : l'Arrêté Ministériel n°022/CAB/MIN.COMEXT/DIR/10/2024 du 27 octobre 2024 Instituant le Comité National de Facilitation du Commerce Transfrontalier dans le cadre des Accords Bilatéraux entre la RDC et ses pays voisins, ainsi que l'Arrêté Interministériel n°013/CAB/MIN.COM.EXT/2025 et n°003/CAB/MIN.FINANCES/2025 du 10 mars 2025 portant mise en œuvre du Régime Commercial Simplifié (RECOS) ;
- Lancement officiel du RECOS entre la RDC et le Burundi au poste frontalier de Kavimvira dans la province du Sud-Kivu en date du 31 octobre 2024, en marge du sommet des Chefs d'Etat du COMESA tenu à Bujumbura ;
- Intensification des concertations interministérielles dans le cadre du programme PFCIGL, en partenariat avec TradeMark Africa, en vue de l'aménagement des postes frontaliers à arrêt unique ;
- Accompagnement des projets de construction des postes frontaliers à arrêt unique, avec l'appui de partenaires tels que TradeMark Africa pour le poste frontalier de Mahagi (Ituri) et du Projet de Facilitation du Commerce et d'Intégration dans la Région des Grands Lacs (PFCIGL), financé par la Banque mondiale, pour les postes frontaliers du Sud-Kivu et du Nord-Kivu ;
- Mise en œuvre de projets bilatéraux de construction des postes frontaliers à arrêt unique à Kasumbalesa (Haut-Katanga) et à Lufu (Kongo-Central) ;
- Lutte rigoureuse contre le fractionnement des marchandises, dans les pays voisins, destinées au marché de la RDC.

3. Promotion des exportations et diversification des marchés

- Supervision, à Changsha en Chine, à l'issue des travaux du FOCAC tenus à Pékin, de la signature de l'Accord entre la Société congolaise Modern Agriculture and Trading SARL et la Société chinoise Hunan Renjian Woxiang Agriculture Group, relatif à l'intention d'achat de produits agricoles originaires de la RDC (soja, café, cacao, piment et sésame) ;

- Pilotage, sur instruction de Son Excellence Monsieur le Président de la République, du Comité national AGOA ainsi que des task-forces RDC-Chine et Global Gateway de l'Union européenne ;
- Accompagnement et appui, à travers l'ANAPEX, des exportateurs congolais lors de leur participation à divers salons, foires, expositions et concours internationaux.

4. Régulation des importations et sauvegarde de l'industrie locale : une série de douze (12) arrêtés a été prise, portant restriction temporaire des importations, applicables sur l'ensemble ou sur une partie du territoire national, dans les filières de production ci-après :

- bières et boissons gazeuses ;
- ciments gris, clinkers et chaux ;
- faïences et carreaux ;
- barres de fer ;
- tubes et tuyaux rigides en polymère de l'éthylène ;
- câbles électriques rigides, armés et flexibles, conducteurs électriques en cuivre et en aluminium (basse, moyenne et haute tension), câbles électriques non armés, anodes en cuivre et en plomb, ainsi que conducteurs et câbles électriques en cuivre basse tension ;
- cathodes en acier inoxydable ;
- détergents liquides et en poudre ;
- sacs/emballages de ciment et sacs/emballages de minerais (Big Bags) ;
- couches pour bébé à usage unique, bandes hygiéniques pour dames, papiers mouchoirs de poche et en boîte, papiers serviettes, papiers hygiéniques, essuie-tout, lingettes pour bébé et lingettes multi-usages.

5. Protection du consommateur congolais et défense de la souveraineté de l'économie nationale

- Interdiction de l'importation, en provenance de la Zambie, de huit (8) marques de farine de maïs contaminées à l'aflatoxine et impropres à la consommation tant humaine et qu'animale ;
- Mise en œuvre du plan de contingence et de riposte contre la contamination à l'aflatoxine ;
- Dénonciation, sur les scènes nationale et internationale, des pratiques de pillage économique, de guerre économique imposée à la RDC, ainsi que du blanchiment de minerais de sang issus de trafics illicites.

6. Activité en Conseil des Ministres et exercice de la tutelle et/ou de la collaboration interinstitutionnelle

- Présentation de plus de quarante-cinq (45) notes au Gouvernement en vue d'obtenir son approbation sur nos initiatives et d'agir efficacement conformément aux objectifs assignés par le Gouvernement ;

- Organisation des missions d'itinérance au sein de l'administration, des établissements publics et des structures sous tutelle, notamment le Secrétariat général, l'OCC, l'ANAPEX, la SEGUCE, la FICKIN et le Comité de suivi du GUICE ;
- Supervision, à Changsha (Chine), à l'issue des travaux du FOCAC tenus à Pékin, de la signature de l'Accord entre l'entreprise chinoise Beijing Lixiaman Technology et l'Office Congolais de Contrôle (OCC), relatif à l'appui à la modernisation des laboratoires de l'OCC ;
- Amorcement du règlement diligent des crises institutionnelles survenues à l'ANAPEX et à l'OCC ;
- Activation, sur instruction de Son Excellence Madame la Première Ministre, de l'opérationnalisation complète du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur (GUICE) ;
- Patronage de séminaires de renforcement des capacités en matière de commerce international, de diplomatie commerciale et de SPED ;
- Maintien d'un contact administratif permanent et renforcement d'une collaboration étroite avec les ministères et services intervenant dans le secteur du commerce extérieur, notamment l'Économie nationale, les Transports et Voies de communication, les Finances, le Budget, l'Environnement, l'Agriculture, le Plan, les Mines, les Hydrocarbures, l'Industrie, le Portefeuille, la DGDA et l'ONAPAC.

VI.2 - Résultats obtenus

Au cours des douze (12) derniers mois, les résultats ci-après ont été enregistrés :

- Organisation réussie à Kinshasa de la 16^e réunion du Conseil des Ministres du Commerce de la ZLECAf le 15 avril 2025, précédée des réunions des experts et des hauts fonctionnaires du 7 au 14 avril 2025, positionnant temporairement la RDC comme capitale de ce projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
- Contribution significative à l'amélioration du cadre macroéconomique, via la réduction de la facture des importations, l'atténuation du déficit de la balance commerciale, la protection des emplois nationaux et la stimulation du PIB ;
- Rétablissement rapide et sécurisation de la frontière RDC-Zambie, consolidant un climat favorable aux échanges commerciaux avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux ;
- Mise en œuvre effective du Régime Commercial Simplifié (RECOS) entre la RDC et le Burundi ;
- Préservation intégrale de la santé humaine et animale, avec zéro (0) cas de contamination à l'aflatoxine enregistré ;
- Obtention de l'organisation de la réunion AGOA en RDC malgré les ajustements liés au changement d'Administration aux États-Unis en janvier 2025 ;
- Reconduction officielle, par notification écrite du Gouvernement américain, de l'éligibilité de la RDC aux préférences commerciales AGOA pour l'année 2025 ;
- Signature de l'Accord-cadre de partenariat économique entre le Gouvernement de la RDC et le Gouvernement de la République populaire de Chine, à Pékin le 6 septembre 2024 ;

- Approbation en Conseil des Ministres de propositions majeures, dont (i) la Stratégie nationale AGOA-RDC, (ii) le Décret portant création du Comité National AGOA, (iii) le projet de Décret portant changement de la dénomination de la Foire International de Kinshasa « FIKIN » en Foire International du Congo Kinshasa « FICKIN » ;
- Engagement formel du Gouvernement zambien, par voie de communiqué conjoint signé à Lubumbashi le 12 août 2024, à empêcher sur son territoire le fractionnement des marchandises destinées à la RDC ;
- Conclusion de l'Accord commercial RDC-Mauritanie et arrivée effective à Kinshasa des premiers conteneurs de poisson ;
- Élargissement des débouchés pour les exportations congolaises par la redynamisation d'anciens partenariats commerciaux et l'activation de nouveaux marchés ;
- Couronnement par des médailles d'or de 4 produits (cacao, café, miel et piment) de la RDC au concours international des produits agricoles transformés, organisé en marge du Salon International de l'Agriculture (SIA) à Paris ;
- Conclusion d'un accord commercial entre la société congolaise Modern Agriculture and Trading SARL et la société chinoise Hunan Renjian Woxiang Agriculture Group pour la fourniture de produits agricoles congolais (soja, café, cacao, piment et sésame) ;
- Signature d'un protocole d'accord entre l'Office Congolais de Contrôle (OCC) et l'entreprise chinoise Beijing Lixiama Technology relatif à l'expertise et à la modernisation des laboratoires ;
- Renforcement des capacités opérationnelles du Secrétariat général au Commerce extérieur par la dotation en moyens de transport et en équipements informatiques ;
- Revitalisation de la Foire Internationale du Congo Kinshasa (FICKIN) à travers l'organisation de la 46^e édition foraine du 21 décembre 2024 au 20 janvier 2025 ;
- Amélioration notable de l'image de la RDC comme pays d'opportunités et fréquentable, illustrée par l'accueil à Kinshasa de la 16^{ème} réunion du Conseil des Ministres de la ZLECAf ;
- Obtention de l'organisation, en 2025, du Forum économique sur les minerais stratégiques en RDC ;
- Atteinte d'un taux de dématérialisation de 95 % (86 procédures sur 91), avec une augmentation de 30 % des opérations traitées, soit environ 400 000 opérations par an via la plateforme du GUICE, soutenue par 18 implantations de la SEGUCE dans six (6) provinces ;
- Internalisation de la comptabilité de la Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (SEGUCE).

Défis et perspectives

Le commerce extérieur de la République Démocratique du Congo demeure un secteur stratégique pour l'économie nationale, mais marqué par une dépendance persistante aux exportations de matières premières. Depuis plus d'une décennie, le pays a entrepris des réformes majeures pour moderniser son système douanier, améliorer la transparence et faciliter les échanges, notamment avec l'adoption du nouveau Code des douanes en 2010. Cette réforme visait à moderniser un cadre juridique datant de 1949, devenu obsolète face aux exigences contemporaines de gestion des frontières et de compétitivité.

Malgré ces avancées, plusieurs contraintes structurelles continuent d'affecter la performance du commerce extérieur. L'économie congolaise reste largement extravertie : les exportations sont dominées par les minerais (cuivre, cobalt, or), tandis que les importations se concentrent sur les produits manufacturés, les biens d'équipement et les denrées alimentaires. Cette configuration expose le pays aux fluctuations des marchés internationaux et limite la transformation locale. À cela s'ajoutent la faiblesse des infrastructures de transport, la lenteur des procédures, la corruption, la fraude douanière, le manque de coordination interinstitutionnelle et la faible capacité de production intérieure pour répondre à la demande.

Au niveau régional, la RDC occupe une position géographique stratégique avec neuf pays frontaliers et est membre de plusieurs Communautés Économiques Régionales. Toutefois, sa participation reste limitée en raison du manque de leadership, de la faible articulation des politiques nationales avec les engagements régionaux et de l'inactivité de certaines organisations dont elle fait partie. Cette situation réduit son influence sur les dynamiques régionales et affaiblit son potentiel d'intégration économique.

Néanmoins, les réformes mises en œuvre depuis 2010 ont permis certaines avancées : modernisation des procédures douanières, digitalisation progressive via le Guichet Unique du Commerce Extérieur, création de structures de promotion des exportations, amélioration de certains indicateurs macroéconomiques et renforcement du dialogue avec les partenaires commerciaux. Le pays a également diversifié certains marchés et engagé des démarches de conformité aux normes internationales.

Pour consolider ces acquis et renforcer la compétitivité du commerce extérieur, plusieurs actions prioritaires devront être entreprises, entre autres :

- Conformer la RDC sur les bonnes pratiques internationales en matière de gestion des opérations d'import-export-transit, notamment par le renforcement de l'autorité du Ministère du Commerce extérieur sur les services impliqués dans cette gestion ;
- Accélérer et soutenir la ratification de l'Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE) et de l'Accord sur les subventions à la pêche, conformément aux engagements repris dans le tableau de suivi des assignations ministérielles relatives à l'amélioration du climat des affaires ;
- Assurer le suivi du processus de domestication des offres tarifaires dans le cadre des différentes zones de libre-échange (ZLECAf, CEEAC, SADC), en adéquation avec les priorités nationales ;

- Mettre en place des consulats économiques dédiés au lobbying et à la promotion des intérêts commerciaux de la RDC sur les marchés internationaux, en articulation avec les différentes task forces (AGOA, Global Gateway-UE, Chine, etc.) ;
- Instaurer une synergie multisectorielle renforcée et dynamique dans la lutte contre la fraude et la corruption, tant à l'importation qu'au niveau de la production industrielle ;
- Renforcer la coordination entre les ministères intervenant dans le commerce extérieur, ainsi que les différentes structures et agences y rattachées, notamment l'ANAPEX, l'OCC, la DGDA, l'ANAPI et l'ONAPAC ;
- Construire et promouvoir une véritable « marque-pays », visant à améliorer l'image, la perception internationale et le positionnement stratégique de la RDC sur les marchés mondiaux, à travers une approche de soft power économique ;
- Harmoniser les agendas et les actions des ministères impliqués dans la chaîne investissement – production – transformation – exportation, afin d'assurer une cohérence stratégique et opérationnelle ;
- Réhabiliter le Ministère du Commerce extérieur parmi les services officiellement habilités à intervenir aux postes frontaliers ;
- Mettre en place, en urgence, un tandem gouvernemental à vocation diplomatique et persuasive (Affaires étrangères, Agriculture, Environnement, Commerce extérieur) chargé du plaidoyer auprès de l'Union européenne en faveur des produits agricoles congolais face aux exigences de la réglementation « zéro déforestation » ;
- Investir de manière soutenue dans l'aménagement et l'entretien des voies de communication afin de renforcer l'interconnexion interne et l'ouverture économique de la RDC ;
- Mettre à jour la stratégie nationale de promotion des exportations et de diversification des marchés ;
- L'appui au rôle du CORASPED par la mise à disposition d'un budget dédié au suivi et à l'évaluation des réformes, pour lui permettre d'accomplir pleinement sa mission.

Pour y parvenir, la stabilité politique, l'amélioration de la gouvernance et la mobilisation des ressources financières demeurent des conditions essentielles pour garantir l'efficacité de ces réformes, afin de transformer ce secteur en véritable moteur d'émergence économique et atteindre les ambitions du pays à l'horizon 2030.

Tableau 17 - BILAN DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA RDC DE 2000 À 2023

Dimensions	Avant la réforme	Après la réforme	Bilan synthétique
Cadre juridique	Cadre douanier obsolète (1949-1964), inadapté aux normes internationales, procédures lourdes, manuelles et peu transparentes.	Adoption du Code des douanes en 2010, aligné sur les standards OMC/OMD, introduction de principes de transparence, de simplification et de lutte contre la fraude.	Cadre modernisé mais application encore partielle
Valeur des échanges	Hausse modérée : 2,3 à 11,8 milliards USD	Forte croissance : 19,6 à 63,3 milliards USD	Expansion rapide du commerce extérieur
Poids dans le PIB	48,3 % du PIB (39,4 % du commerce des biens)	Environ 75 % du PIB (67,0 % du commerce des biens)	Commerce devenu pilier de l'économie
Structure des exportations	Dominance minière (cobalt, diamant, cuivre)	Concentration accrue sur les minerais tels que le cuivre et le cobalt	Dépendance persistante au secteur minier
Diversification des exportations	Très faible, agriculture et industrie marginales	Faible malgré la croissance spectaculaire des valeurs exportées des produits miniers	Absence de transformation structurelle
Produits importés	Biens manufacturés, véhicules, produits alimentaires	Machines industrielles en hausse, dépendance maintenue aux biens manufacturés et aux produits alimentaires.	Vulnérabilité extérieure persistante
Partenaires commerciaux	Europe dominante, montée progressive de l'Asie	Chine premier client et fournisseur, recul relatif de l'Europe	Recomposition géographique des échanges
Procédures douanières	Procédures lentes, manuelles, multiples intervenants	Digitalisation (SYDONIA++, GUICE), facilités douanières	Amélioration de la facilitation du commerce
Transparence et gouvernance	Perceptions illégales, faible traçabilité	Suppression partielle des prélèvements illégaux, paiement électronique	Progrès notables mais pratiques informelles résiduelles
Infrastructures logistiques	Corridors dégradés, ports congestionnés	Début de modernisation et investissements logistiques	Amélioration progressive mais insuffisante
Intégration régionale	Niveau d'intégration limité, fragmenté et incohérent à cause de (s) : - la faible application des protocoles de libre-échange (COMESA, SADC, CEEAC) ; - l'absence de stratégie claire de la RDC ; - contraintes internes structurelles.	Malgré un dynamisme croissant au sein du COMESA, l'intégration régionale de la RDC reste limitée et freinée par des faiblesses structurelles qui l'empêchent de tirer pleinement profit des opportunités offertes par les trois CERs (COMESA, SADC et CEEAC).	Potentiel régional sous-exploité
Appréciation globale	Commerce extérieur peu dynamique et peu efficient	Commerce dynamique mais peu diversifié	Croissance non inclusive et dépendante des minerais

Références bibliographiques

- Agence Nationale de Promotion des Investissements. (2024a). *Climat des affaires : Feuille de route des réformes et des mesures gouvernementales*. Kinshasa.
- Agence Nationale de Promotion des Investissements. (2024b). *Réformes opérées par le gouvernement pour l'amélioration de l'environnement des affaires en RDC*. Kinshasa.
- Banque Centrale du Congo (BCC). (2008-2023). *Rapports annuels 2008-2023*. Kinshasa.
- Banque Centrale du Congo. (2025). *Note de conjoncture économique au 10 octobre 2025*. Kinshasa.
- Banque mondiale. (2023). *Cas pratique 1 : Chaînes de valeur de l'industrie minière (batteries de véhicules électriques)*. Washington, DC.
- Banque mondiale. (s.d.). *Portail de données (World Bank Data)*. Consulté en 2025.
- Centre du Commerce International (ITC). (s.d.). *Trade Map - Statistiques du commerce international*. Consulté en 2025.
- Commission de l'Union africain et al. (2025). *Rapport sur l'intégration régionale en Afrique 2025*. Addis-Abeba.
- Fonds Monétaire International (FMI). (2025). *Accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur de la République démocratique du Congo* (Rapport FMI no. 25/195).
- Fonds Monétaire International (FMI). (s.d.). *World Economic Outlook Database - Portail de données du FMI*. Consulté en 2025.
- FAO. (2009). *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : Crises économiques - répercussions et enseignements*. WPF & FAO, Rome.
- Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE). (2024). *Rapport ITIE-RDC 2022*. Décembre 2024.
- Ministère du Commerce. (2010). *Premier Examen de Politique Commerciale (EPC) (WT/TPR/S/240)*. République démocratique du Congo.
- Ministère du Commerce, Petites et Moyennes Entreprises. (2010). *Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC)*. République Démocratique du Congo, CNUCED et CIR.
- Ministère du Commerce. (2015). *Document de Stratégie Commerciale de la République Démocratique du Congo*. Kinshasa.
- Ministère du Commerce. (2016). *Deuxième Examen de Politique Commerciale (EPC) (WT/TPR/S/339)*. République démocratique du Congo.
- Ministère du Commerce Extérieur. (2019). *Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC)*. République Démocratique du Congo, CNUCED et CIR.
- Ministère du Commerce. (2019). *Stratégie nationale de Promotion des Exportations et de Diversification des marchés de la RDC*. Kinshasa.
- Ministère du Plan. (2011). *Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2, Vol. 1*. Kinshasa.
- Ministère du Plan de la RDC / PNUD. (2008). *Évaluation du Programme du Gouvernement 2007-2008*. Kinshasa.
- Ministère du Plan et de la Coopération de l'Aide au Développement. (2018). *Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023*. Kinshasa.
- Ministère du Plan et de la Coopération de l'Aide au Développement. (2024). *Programme d'actions prioritaires (PAP) 2024-2028*. Kinshasa.